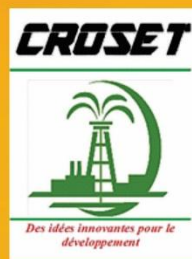


AFRODAD



EXAMEN ET ANALYSE DU PROCESSUS D'EMPRUNT ET DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE AU TCHAD



March 2019

Etude réalisée par :

Dr. MABALI ARISTIDE

Statisticien/Economiste

Directeur de Recherche du Cercle de Réflexion et d'Orientation sur la Soutenabilité de l'Economie Tchadienne (CROSET)

Tél : (235) 62 30 36 66

Mail : mabaliboh.fils@gmail.com /

mabaliboh.fils@gmail.com

Site web : mabaliboh.fils@gmail.com

Novembre 2019

Liste des graphiques

Graphique 1: Evolution comparative du PIB par tête (en dollar constant 2010).....	5
Graphique 2: Structure de l'économie avant et après l'ère pétrolière.....	6
Graphique 3: Evolution comparée de l'IDH	6
Graphique 4: Obstacles à la pratique des affaires.....	7
Graphique 5: Schéma du processus d'acquisition de la dette publique.....	12
Graphique 6: Evolution des parts de la dette (extérieure et intérieure).....	15
Graphique 7: Portefeuille de la dette extérieure du Tchad en 2017.....	16
Graphique 8: Répartition de la dette intérieure par instruments en fin 2017.....	16
Graphique 9: Composition des dépenses primaires sur la période 2011-18 (milliards de FCFA)	20

Liste des tableaux

Tableau 1: Liste des structures/institutions visitées.....	4
Tableau 2: Evolution de l'indice Doing business.....	7
Tableau 3: Critères d'analyse utilisés par la CONAD	13
Tableau 4: Evolution de la dette publique du Tchad sur la période 2011 à 2017 (en milliards)	15
Tableau 5: Respect du critère de surveillance multilatérale relatif à l'endettement public dans la CEMAC ..	17
Tableau 6: Analyse de viabilité de la dette IDA et FMI.....	17
Tableau 7: Evolution des émissions des BTA et OTA de 2014-2017 (en million de FCFA)	19

Liste des annexes

Annexe 1: Composition de la CONAD et de l'ETAVID	ii
Annexe 2: Exemples des projets examinés par la CONAD	ii
Annexe 3: Liste des créanciers du Tchad de 2014 à 2017	iv
Annexe 4: Fiche du projet « Alimentation en eau potable de la ville d'Abéché »	iv
Annexe 5: Page de garde de contre de prêt entre le Tchad et la BADEA	v
Annexe 6: Plan d'amortissement du prêt portant projet « Alimentation en eau potable de la ville d'Abéché »	vi

Liste des abréviations

AFD :	Agence Française de Développement
AN :	Assemblée Nationale
BDEAC :	Banque de Développement des Etats de l’Afrique Centrale
BEAC :	Banque des Etats de l’Afrique Centrale
BTA :	Bons du Trésor Assimilables
CCSRP :	Collège de Contrôle et de Surveillance de Revenus Pétroliers
CEMAC :	Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale
CNETP :	Cellule Nationale chargée des Emissions de Titres Publics
CONAD :	Commission Nationale d’Analyse de la Dette
CSEPP :	Cellule de Suivi-Evaluation des Programmes et Projets
DCHGFP :	Directives du Cadre Harmonisé de Gestion des Finances Publiques dans la CEMAC
DGTCP :	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DOB :	Débat d’Orientation Budgétaire
DD :	Direction de la Dette
ETAVID :	Equipe Technique d’Analyse de la Viabilité de la Dette
FCFA :	Franc de la Communauté Financière de l’Afrique
FEC :	Facilité Elargie de Crédit
FMI :	Fonds Monétaire International
FP :	Finances Publiques
ICG :	International Crisis Group
IDA :	International Development Association (Banque Mondiale)
IPPTE :	Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés
ITIE :	Initiative de Transparence dans les Industries Extractives
MEPD :	Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement
MFB :	Ministère des Finances et du Budget
OTA :	Obligations du Trésor Assimilables
PAP :	Programme d’Actions Prioritaires
PED :	Pays en développement
PIB :	Produit Intérieur Brut
PND :	Plan National de Développement
SDMT :	Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme
SNE :	Société Nationale d’Electricité
SVT :	Spécialistes des Valeurs du Trésor
UST :	Union des Syndicats du Tchad

SOMMAIRE

LISTE DES GRAPHIQUES	II
LISTE DES TABLEAUX.....	II
LISTE DES ANNEXES.....	III
LISTE DES ABREVIATIONS	IV
RESUME EXECUTIF	1
INTRODUCTION.....	2
1. OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	3
2. METHODOLOGIE DE L'ETUDE.....	3
2.1. <i>Recherche documentaire.....</i>	3
2.2. <i>Echanges avec les parties prenantes.....</i>	3
2.3. <i>Atelier de restitution.....</i>	4
CHAPITRE 1 : ANALYSE DE LA SITUATION SOCIOECONOMIQUE DU TCHAD	5
1. EVOLUTION RETROSPECTIVE DU PIB	5
2. STRUCTURE DE LA PRODUCTION NATIONALE.....	5
3. EVOLUTION DES INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT.....	6
4. CLIMAT DES AFFAIRES	7
CHAPITRE 2 : CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA DETTE AU TCHAD	8
1. ENCRAGE INSTITUTIONNEL DE LA DETTE PUBLIQUE	8
1.1. <i>Ministère des finances et du budget</i>	8
1.2. <i>Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement</i>	9
1.3. <i>Commission Nationale d'Analyse de la Dette</i>	9
1.4. <i>Cellule des Emissions de Titres Publics (CETP)</i>	9
1.5. <i>Les institutions de Bretton Woods.....</i>	9
1.6. <i>L'Assemblée nationale</i>	10
1.7. <i>Les institutions bénéficiaires.....</i>	10
2. LES TEXTES ENCADRANT L'EMPRUNT PUBLIC ET LA GESTION DE LA DETTE	11
2.1. <i>Les textes sous-régionaux</i>	11
2.2. <i>Les textes nationaux.....</i>	11
3. LE PROCESSUS D'EMPRUNT.....	12
3.1. <i>Processus d'acquisition de la dette intérieure</i>	12
3.2. <i>Processus d'acquisition de la dette extérieure.....</i>	12
3.3. <i>Saisine et avis motivés de la CONAD</i>	13
4. ANALYSE DES FORCES ET FAIBLESSES DU PROCESSUS	13
4.1. <i>Les forces du processus d'emprunt et de gestion de la dette.....</i>	13
4.2. <i>Les faiblesses du processus d'emprunt et de gestion de la dette.....</i>	14
CHAPITRE 3 : PROFIL DE LA DETTE PUBLIQUE AU TCHAD	15
1. EVOLUTION RECENTE DE LA DETTE	15
2. PORTEFEUILLE DE LA DETTE PUBLIQUE	15
2.1. <i>Dettes extérieures.....</i>	15
2.2. <i>Dettes intérieures</i>	16
3. RESPECT DES CRITERES DE SURVEILLANCE MULTILATERALE DE LA CEMAC.....	17
4. ANALYSE DE LA VIABILITE DE LA DETTE	17
CHAPITRE 4 : ANALYSE DE LA STRATEGIE D'ENDETTEMENT ET DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DU TCHAD.....	18

1.	COHERENCE AU NIVEAU INSTITUTIONNEL	18
2.	PLAN DE FINANCEMENT DU PND 2017-2021 ET LA SDMT	18
3.	ANALYSE CRITIQUE DE LA SDMT	19
4.	INVESTISSEMENTS PUBLICS ET SDMT	20
5.	ETUDE DE CAS D'UN PROJET FINANCE PAR UN PRET.....	20
CHAPITRE 5 : TRANSPARENCE DANS L'ACQUISITION ET LA GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE		21
1.	LA TRANSPARENCE DANS LA GESTION DES FP AU TCHAD	21
2.	TRANSPARENCE DANS L'ACQUISITION ET LA GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE	21
3.	LES OSC DANS LE PROCESSUS D'ACQUISITION ET DE GESTION DE LA DETTE	22
4.	RESPECT DES TEXTES RELATIFS AU PROCESSUS D'EMPRUNT ET DE LA GESTION DES PROJETS.....	22
4.1.	<i>Processus d'acquisition de la dette publique</i>	22
4.2.	<i>Gestion des projets</i>	23
5.	FAIT STYLISE : LA DETTE GLENCORE.....	23
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....		24
BIBLIOGRAPHIE		I
ANNEXE		II

Résumé Exécutif

Cette étude analyse le processus d'emprunt et de gestion de la dette au Tchad. La méthodologie a consisté à recourir à trois sources de données : (i) une recherche documentaire utilisant principalement les six Directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques de la CEMAC, transposées dans lois nationales ; (ii) des échanges avec toutes les parties prenantes impliquées dans ce processus ; et (iii) l'organisation d'un atelier de plaidoyer sur la dette au Tchad dont les commentaires et suggestions ont été pris en considération.

Il ressort de cette étude que même si la Constitution tchadienne est muette sur la question d'endettement public, le pays dispose d'un cadre juridique et réglementaire en mesure d'assurer la transparence, la participation citoyenne et l'inclusivité de ce processus. Toutefois, l'application des textes y afférant constitue un défi majeur. En effet, les principales insuffisances de ce processus concernent la faiblesse du partage d'informations entre les différentes administrations en charge de la dette publique et l'absence d'autonomie des structures techniques en charge de l'évaluation des projets d'endettement et des risques du portefeuille. En outre, l'acquisition de l'emprunt public ne respecte pas toujours les dispositions prévues, tandis que la participation de la population reste faible, en dépit des efforts réalisés dans la publication des données sur la dette publique.

En ce qui concerne le portefeuille de la dette publique, il est constaté que la dette intérieure est plus importante que la dette extérieure suite la crise économique. Bien que cela limite l'exposition du pays au risque de change, il n'en demeure pas moins que l'accumulation des arriérés de paiements affecte négativement les activités du secteur privé. Par ailleurs, l'analyse a mis en exergue une certaine cohérence entre la stratégie d'endettement et les objectifs de développement du pays.

En considérant le ratio d'endettement public, le Tchad semble faire partie des pays « indemnes » des crises de la dette. Toutefois, le pays présente un risque de surendettement lié au ratio dette/recettes fiscales et n'est pas en mesure de mobiliser suffisamment de ressources pour assurer le service de la dette.

De ce qui précède, les recommandations suivantes sont formulées à l'endroit de :

Au Gouvernement:

- ✓ favoriser le partage d'informations entre administrations sur la dette ;
- ✓ rendre public les données actualisées sur la dette publique ;
- ✓ initier chaque année les Débats d'Orientation Budgétaire ;
- ✓ créer un cadre formel de concertation où le Gouvernement et ses démembrés et la société civile peuvent échanger sur la question de la dette.

Assemblée Nationale

- ✓ initier de projets de loi pour inscrire dans la Constitution la question de la dette ;
- ✓ faire des Débats d'Orientation Budgétaire un préalable au vote de la loi de finances.

Aux OSC

- ✓ se spécialiser dans le domaine de la dette publique.

Aux partenaires

- ✓ intégrer la participation citoyenne dans tous les projets d'endettement.

AFRODAD

- ✓ commanditer des études et organiser des ateliers de plaidoyer sur la dette au Tchad.

Introduction

Le débat sur l'endettement public continue de susciter des controverses. Ce débat s'invite dans les pays, indépendamment de leur niveau de développement, en termes de volume de la dette ; de seuil « acceptable » ou « tolérable » ; de son impact sur les performances économiques et sociales des pays ; de sa soutenabilité ; de ses dimensions géopolitique et géostratégique ; et de la nécessité de la restructurer ainsi que des effets de la restructuration sur d'autres agrégats macro et microéconomiques. L'histoire retiendra que les ménages des Pays en Développement (PED) ont chèrement payé le prix des Programmes d'Ajustement Structurels nécessaires à la résolution des crises d'endettement vers la fin des années 1980.

Par ailleurs, au-delà des débats doctrinaux, les PED ont manifesté leur volonté de revoir les faits générateurs de la dette. En effet, se basant sur la notion de la dette « odieuse », plusieurs auteurs ont proposé de dissocier la responsabilité des régimes contractants de celle de la population. Ainsi, *Nahum Sack (1927)* disait ceci, « *si un pouvoir despotique contracte une dette non pas pour les besoins et dans les intérêts de l'Etat, mais pour fortifier son régime despotique, pour réprimer la population qui le combat, etc., cette dette est odieuse pour la population de l'Etat entier. Cette dette n'est pas obligatoire pour la nation ; c'est une dette de régime, dette personnelle du pouvoir qui l'a contractée, par conséquent elle tombe avec la chute de ce pouvoir* ». Il revient au Président burkinabé, Thomas Sankara de déclarer en 1987, « *... nous étions étrangers à cette dette, nous ne pouvons donc pas la payer. ... Nous ne pouvons pas rembourser la dette parce que nous ne sommes pas responsables de la dette* »¹.

Le Tchad n'est pas en marge de ce débat. L'histoire contemporaine de la dette est caractérisée par l'atteinte des points de décision et d'achèvement de l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) en Mai 2001 et Avril 2015, respectivement ; l'accord avec le FMI dans le cadre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) en Juin 2017 couvrant la période 2017-2021 ; la dette commerciale de Glencore ; et l'accumulation des arriérés de paiement ces dernières années avec un impact négatif sur le secteur privé. Les coupes budgétaires intervenues depuis octobre 2016 avec leur corolaire de crises sociales et de paralysie de l'administration publique dont les causes profondes se trouvent structurellement dans la mauvaise gouvernance et conjoncturellement dans la dette commerciale contractée auprès de la multinationale Glencore doivent interpeller les tchadiens sur l'épée de Damoclès qui plane sur leur tête. En conséquence, les tchadiens ne sont pas à l'abri d'un revers de fortune en raison de la forte dépendance au secteur pétrolier, de la mauvaise gestion de la dette et du niveau d'endettement du pays quels que soient les prétendus acquis économiques miroités par les autorités publiques depuis l'avènement du pétrole.

La trajectoire d'endettement du pays a connu plusieurs épisodes. Si l'amélioration des conditions de vie des tchadiens à travers les ressources pétrolières est devenu presque un mirage, l'espoir suscité par l'atteinte du point d'achèvement a été assombri par le recul des prix mondiaux du baril du pétrole. En plus, étant sous un programme appuyé par la FEC du FMI, les marges d'endettement du Tchad sont désormais limitées car il ne peut qu'accéder à des prêts concessionnels.

Cependant, la population semble être étrangère à l'endettement public bien qu'elle subît ses effets. A tort ou à raison, elle accuse le gouvernement d'une mauvaise gestion des finances publiques. N'étant pas associée au processus d'emprunt et de gestion de la dette publique, elle a du mal à apprécier la situation réelle de la dette du Tchad.

¹ Voir discours de T. Sankara à l'Organisation de l'Union Africaine, <https://www.youtube.com/watch?v=e8PCuwBnhtk>

1. Objectifs de l'étude

La présente étude vise à contribuer à l'amélioration de la transparence et de l'efficacité du cadre réglementaire d'emprunt et de gestion de la dette publique pour un développement durable et inclusif du Tchad. Elle devrait permettre de mener un travail de plaidoyer pour un processus plus transparent et inclusif de telle sorte que les OSC aient un regard dessus pour une meilleure appropriation.

Plus spécifiquement, la présente étude vise à :

- ✓ examiner les tendances de l'endettement du Tchad : structure et composition du stock ;
- ✓ analyser les accords de prêts du Tchad en mettant en exergue les créanciers, les conditions de prêt (taux d'intérêt, échéance, service de la dette, etc.) et la nature des projets financés ;
- ✓ analyser la stratégie d'endettement du pays et évaluer la viabilité de la dette publique ;
- ✓ présenter le cadre juridique de l'emprunt et analyser ses forces et faiblesses ;
- ✓ analyser la cohérence entre la stratégie de développement du pays et le profil d'endettement ;
- ✓ évaluer le degré d'implication des différentes parties prenantes dans le processus d'acquisition et de gestion de la dette publique ;
- ✓ examiner le niveau de transparence dans le processus d'acquisition de la dette publique ;
- ✓ proposer des instruments de communication et de plaidoyer aux OSC et à AFRODAD pour une plus grande implication dans le processus d'acquisition et de gestion de la dette publique.

2. Méthodologie de l'étude

L'analyse du processus d'emprunt et de gestion de la dette publique au Tchad s'est faite en trois niveaux, à savoir : (i) une recherche documentaire ; (ii) des échanges avec les parties prenantes ; et (iii) l'organisation d'un atelier de restitution.

2.1. Recherche documentaire

Cette étape a permis de faire l'état des lieux des textes qui définissent et encadrent le processus d'emprunt et de gestion de la dette publique au Tchad. Il s'agit entre autres :

- ✓ des six (06) Directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques dans la CEMAC ;
- ✓ des textes de création et de fonctionnement de la Commission Nationale d'Analyse de la Dette (CONAD) ;
- ✓ des rapports de la Direction de la dette et ceux des partenaires techniques et financiers du pays ;
- ✓ des articles de recherche à comité de lecture.

2.2. Echanges avec les parties prenantes

Bien que le Ministère des Finances et le Ministère de l'Economie soient les deux principaux acteurs autorisés à engager financièrement l'Etat, il n'en demeure pas moins que d'autres institutions interviennent également. Ainsi, en plus d'avoir organisé des rencontres avec les différentes Directions techniques de ces deux ministères, d'autres institutions et structures ont été visitées. Le tableau 1 présente les structures ayant participé à ces échanges.

Tableau 1: Liste des structures/institutions visitées

Institutions/ Structures	Division
Ministère des Finances et du Budget	1. Direction de la Dette
	2. Projet d'Appui à la Modernisation des Finances Publiques (PAMFIP)
	3. Commission Nationale d'Analyse de la Dette (CONAD)
Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement	1. Direction de la Coopération au Développement
	2. Cellule de Suivi-Evaluation des Programmes et Projets (CSEPP)
Ministères sectoriels	1. Ministère du Pétrole et de l'Energie
	2. Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche
Parlement	1. Commission Finances, Budget et de Comptabilité Publique
	2. Commission Économie et Plan
FMI	Représentant Pays
Organisations de la Société Civile	1. Union des Syndicats du Tchad (UST)
	2. Groupe de Recherche d'Action et de Monitoring du Projet Pétrole Tchad – Cameroun (GRAMP/TC)

Source : Auteur

2.3. Atelier de restitution

La restitution de résultats de l'étude a été organisée le 09 juillet 2019 à N'Djamena lors d'un atelier de plaidoyer sur la gestion de la dette en république du Tchad. Cet atelier avait pour but non seulement de présenter les résultats de l'étude, mais également de recueillir les avis des participants. Ce qui a permis d'enrichir le rapport final car les commentaires et suggestions issus de cet atelier ont été pris en compte dans la version finale de l'étude. Cet atelier a été d'autant plus important qu'en plus de la présentation de l'étude, la Direction de la dette, l'Assemblée nationale, la société civile tchadienne et AFRODAD ont fait une communication.

Le présent rapport est organisé comme suit :

- ✓ Chapitre 1 : Analyse de la situation socioéconomique du Tchad ;
- ✓ Chapitre 2 : Cadre juridique et institutionnel de la dette au Tchad ;
- ✓ Chapitre 3 : Profil de la dette publique au Tchad ;
- ✓ Chapitre 4 : Analyse de la stratégie d'endettement et des objectifs de développement du Tchad ;
- ✓ Chapitre 5 : Transparence dans l'acquisition et la gestion de la dette publique ;
- ✓ Conclusion et recommandations.

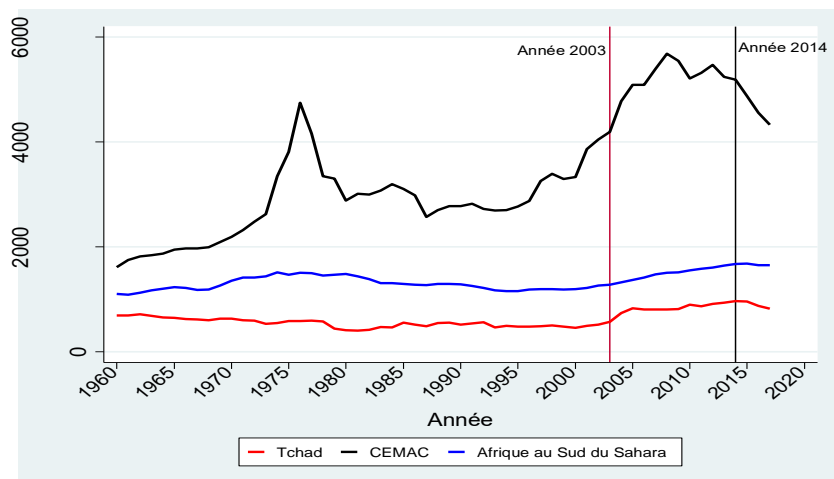
Chapitre 1 : Analyse de la situation socioéconomique du Tchad

Le Tchad a connu un sentier de croissance irrégulier depuis son indépendance en 1960. L'irrégularité de l'évolution de la production nationale est intimement liée à la structure du tissu économique dominée principalement par le secteur primaire. Il convient de ne pas perdre de vue l'impact des épisodes de conflits armés sur la trajectoire économique du pays. Ainsi, la confluence de la dépendance de l'économie nationale au secteur primaire et les conflits armés ont obéré les chances de développement du pays. L'exploitation du pétrole à partir de 2003 a plutôt amplifié l'impact de la dépendance aux matières premières et des conflits sur la production nationale.

1. Evolution rétrospective du PIB

L'analyse de la structure du PIB du Tchad a permis de mettre en exergue six phases en lien avec la trajectoire politico-militaire du pays et les chocs sur les prix et la production des matières premières. Les cinq premières phases sont essentiellement liées aux épisodes politico-militaires (FMI, 2017). En effet, sur la période 1975 à 1990, les différents Présidents qui se sont succédés à la tête de l'Etat sont parvenus par les armes. Il convient de relever en particulier que le pays a enregistré un taux de croissance de -33% en 1979 en raison de la guerre civile. Même si la période 1990-2000 a été marquée par la pacification progressive du pays ayant permis d'enregistrer un taux de croissance moyen de 2,2%, l'exploitation du pétrole à partir de 2003 a engendré de nouveaux conflits armés liés au partage des rentes pétrolières.

Graphique 1: Evolution comparative du PIB par tête (en dollar constant 2010)



Bien que les ressources pétrolières aient permis d'accroître le potentiel économique du pays (le budget de l'Etat est passé de 300 milliards de FCFA en 2004 à 1 400 milliards en 2013, soit une hausse de 367%), la mauvaise gouvernance caractérisée par la faible efficacité des dépenses publiques et la récurrence des attaques rebelles n'ont pas permis au pays d'enclencher son décollage

économique.

Source : World Development Indicators (Banque Mondiale)

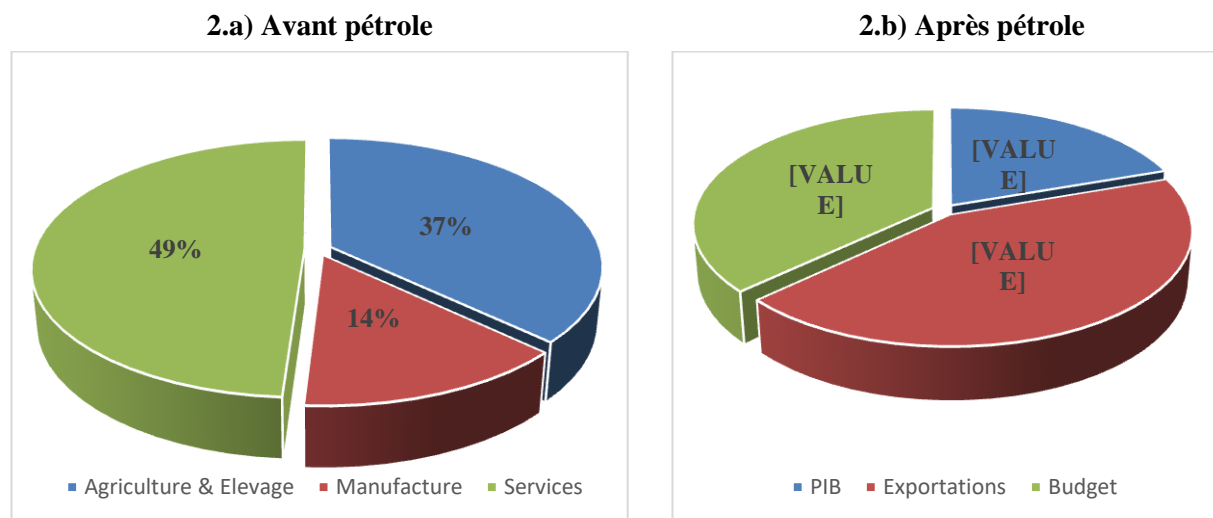
Le graphique 1 met en exergue la faible performance économique du Tchad comparé à la moyenne de l'ensemble des pays structurellement similaires. En effet, le pays fait moins que la moyenne de la CEMAC et des pays Africains au sud du Sahara en termes de PIB par tête (en dollar constant 2010).

2. Structure de la production nationale

La structure du PIB tchadien a connu deux phases : la phase avant pétrole et celle après pétrole. La première phase (1960-2003) est caractérisée par la polarisation du tissu économique par le secteur agricole dont le bétail et le coton en constituent les principaux produits d'exportation et la source des devises pour le pays. Le graphique 2.a) montre que le secteur primaire contribue pour près de la moitié de la production nationale (49%), alors que le secteur manufacturier n'en contribue que pour 14%, révélant une faible industrialisation et diversification du pays sur cette période.

L'ère pétrolière a métamorphosé la structure productive du pays. D'après le graphique 2.b), le secteur pétrolier représentait sur la période 2004-2013 près de 75% des recettes budgétaires, 88% des exportations et 40% du PIB.

Graphique 2: Structure de l'économie avant et après l'ère pétrolière



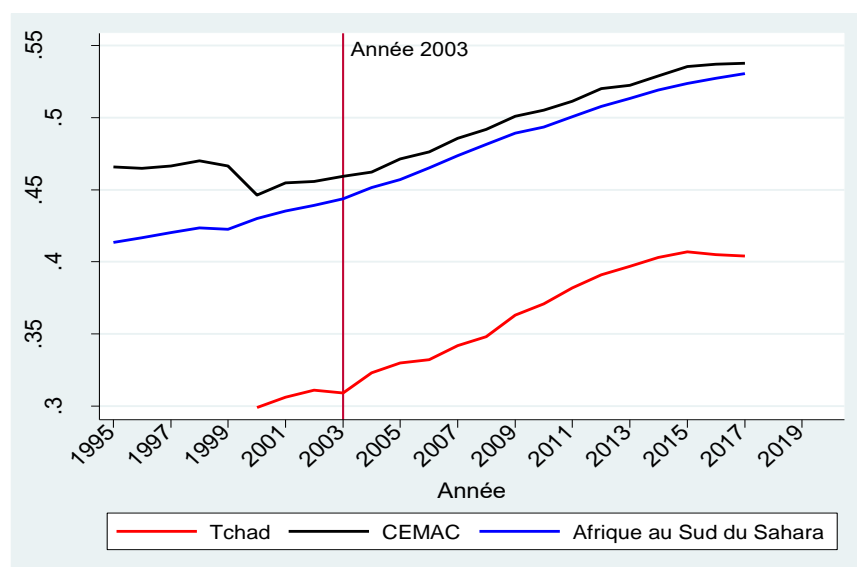
Source : Auteur à partir de données de la Banque mondiale (www.wdi.org) et FMI (2013).

3. Evolution des indicateurs de développement

L'évolution des indicateurs de développement contrastent avec celle des performances économiques enregistrées par le pays. L'évolution du PIB par habitant (graphique 1) et celle de l'IDH (graphique 3) montre que la croissance économique au Tchad ne s'est pas accompagnée par des meilleurs résultats dans les secteurs de la santé et de l'éducation, composantes principales de l'IDH.

Les données disponibles montrent que le pays a enregistré une baisse du taux de pauvreté monétaire de 8,3 points de pourcentage sur la période 2003-2011, passant de 55% en 2003 à 46,7% en 2011.

Graphique 3: Evolution comparée de l'IDH



Source : Auteur à partir données du PNUD (<http://hdr.undp.org/fr/>)

Autrement dit, près d'un tchadien sur deux vit sous le seuil de la pauvreté. Ce taux de pauvreté élevé s'accompagne des fortes inégalités. Selon la même source, l'incidence de la pauvreté est estimée à 52% en zones rurales contre 21% en zones urbaines, pourtant près de 82% de la population tchadienne est rurale.

Ces chiffres montrent que le développement constitue un défi majeur pour le Tchad et les investissements sociaux financés sur

les revenus pétroliers n'ont pas permis de renverser la tendance.

4. Climat des affaires

Le climat des affaires est analysé à travers l'indice «Doing Business» de la Banque Mondiale. Le tableau 2 montre que le climat des affaires au Tchad n'est pas favorable aux investissements. En termes comparatifs, seule la RCA, en raison des conflits armés, affiche un indice proche de celui du Tchad alors que le Cameroun et le Niger sont plus performants que le Tchad. En particulier, le Niger est placé parmi les 10 pays les plus réformateurs ces dernières années en raison d'une forte volonté politique.

Tableau 2: Evolution de l'indice Doing business

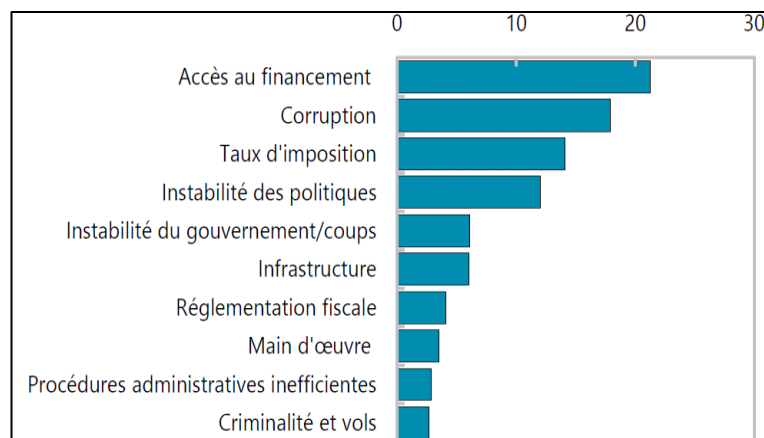
Pays	Année						
	2012 (183)	2013 (185)	2014 (189)	2015 (189)	2016 (189)	2017 (190)	2018 (190)
Tchad	183 ^{ème}	184 ^{ème}	189 ^{ème}	185 ^{ème}	183 ^{ème}	180 ^{ème}	180 ^{ème}
RCA	182 ^{ème}	185 ^{ème}	189 ^{ème}	187 ^{ème}	185 ^{ème}	185 ^{ème}	184 ^{ème}
Cameroun	161 ^{ème}	161 ^{ème}	168 ^{ème}	158 ^{ème}	172 ^{ème}	166 ^{ème}	163 ^{ème}
Niger	173 ^{ème}	176 ^{ème}	176 ^{ème}	168 ^{ème}	160 ^{ème}	150 ^{ème}	144 ^{ème}

Source : rapports Doing Business.

NB : Entre parenthèse est indiqué le nombre de pays retenus pour l'analyse

En utilisant le Global Competitiveness Index, nous constatons que le Tchad occupe le dernier rang (140^{ème} sur 140 pays) en 2018. Ce classement indique que le Tchad échoue dans l'ensemble des composantes de cet indice que sont les institutions, les politiques et les facteurs qui déterminent le niveau de productivité. En particulier, l'accès au financement, la corruption et le taux d'imposition constituent les trois principaux obstacles à la pratique des affaires au Tchad (cf. graphique 4).

Graphique 4: Obstacles à la pratique des affaires



FMI (2019), p. 34 à partir de l'Indice de compétitivité mondiale

Enfin, le pays demeure mal classé en considérant les indicateurs internationaux en matière de transparence et de redevabilité des politiques publiques en raison de la non publication des données budgétaires et la faible implication du public dans le processus budgétaire. En effet, pour les indicateurs du Budget Ouvert de l'International Budget Partnership (IBP), le Tchad a obtenu en 2017 les notes de : (i) 2

sur 100 sur son volet transparence contre une moyenne mondiale de 42 sur 100 (le

pays met à la disposition du public très peu d'informations budgétaires) ; (ii) **0 sur 100 sur son volet participation du public contre une moyenne mondiale de 12 sur 100** (le pays ne fournit au public aucune opportunité de participer au processus budgétaire) ; et (iii) **44 sur 100 sur le volet contrôle budgétaire contre une moyenne mondiale de 72 sur 100** (au Tchad, le corps législatif et l'institution supérieure de contrôle assurent un contrôle budgétaire limité).

En outre, le pays a obtenu la note de 34 sur 100 de l'indice de transparence dans la gestion de ressources naturelles, le classant au 72^{ème} rang sur 89 pays évalués au niveau mondial et 24^{ème} sur 31 pays africains au Sud du Sahara en 2017 par l'Institut de Gouvernance de Ressources Naturelles. **La conclusion de cette évaluation est que le Tchad s'en sort très bien dans l'adoption des meilleurs textes et lois en matière de transparence dans la gestion des revenus pétroliers, par contre il enregistre de faibles**

scores dans leur application et la publication d'informations sur les flux financiers du secteur pétrolier.

Chapitre 2: Cadre juridique et institutionnel de la dette au Tchad

L'emprunt et la gestion de la dette publique au Tchad sont encadrés par un ensemble des textes nationaux et sous-régionaux. La confluence de ces textes résulte du fait que le pays appartient à la CEMAC. Cette dernière a édicté des textes encadrant la gestion des FP (Finances publiques) et s'appliquant à tous les Etats membres qui doivent les transposer dans les lois nationales. Il s'agit notamment des six Directives du Cadre Harmonisé de Gestion des FP dans la CEMAC (DCHGFP) et du règlement n°12 de la CEMAC portant cadre de gestion de la dette en Afrique Centrale. Contrairement à certains pays où la Constitution fixe des règles générales relatives à la dette publique, celle du Tchad est muette sur le sujet. La Constitution est également muette sur la participation des citoyens au processus y relatif.

Par ailleurs, l'ancrage institutionnel de la dette publique se situe aux niveaux du Ministère des Finances et de celui de l'Economie. La présidence de la république, les ministères sectoriels, les démembrements de l'Etat et les partenaires sont impliqués à travers leur présence dans les commissions techniques d'étude et d'analyse des projets d'endettement. Il existe d'autres institutions telles que le FMI et la Banque Mondiale qui interviennent dans le processus à travers le Code de bonnes pratiques en matière de transparence des FP. En outre, même s'il n'existe pas de textes légaux autorisant le Parlement à se prononcer sur tous les projets de prêts, certains partenaires pour lesquels le « cachet » du Parlement est nécessaire, passent par l'autorisation de l'Assemblée Nationale (AN).

1. Encrage institutionnel de la dette publique

1.1. Ministère des finances et du budget

Le MFB est impliqué dans la négociation et l'acquisition de la dette intérieure. Les principaux instruments des dettes publiques au plan interne sont des émissions des bons et obligations du Trésor et l'accumulation des restes à payer du Trésor. La baisse drastique des ressources financières de l'Etat, consécutivement à la chute des cours du pétrole a conduit le Trésor Public à accroître son recours au marché financier domestique à travers des émissions des Obligations du Trésor Assimilables (OTA) et des Bons du Trésor Assimilables (BTA). L'ensemble des emprunts au niveau interne sont soumis à l'avis de la CONAD, à l'exception de ceux qui sont inscrits dans la Stratégie d'endettement du pays. Sur la base de l'avis de la CONAD, ou pour les programmes d'émissions obligataires inscrits dans le document de stratégie de gestion de la dette, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) émet des titres publics, centralise et valide les souscriptions à ses emprunts.

S'agissant de la dette non conventionnée, son accumulation se fait par conversion de l'encours des arriérés non réglés au 31 Décembre de chaque année. La conversion des arriérés en dette n'est pas soumise à l'avis de la CONAD. La DGTCP à travers la trésorerie paierie générale arrête à la fin de chaque année le montant des engagements autorisés non payés et les communique à la Direction de la Dette (DD), pour formalisation en dette intérieure et proposition des plans d'apurement. Il convient de préciser que dans le cadre du programme appuyé par la FEC, l'Etat Tchadien s'est engagé à réaliser un audit indépendant de la dette intérieure non conventionnée, en vue de son apurement.

Enfin, bien que l'acquisition de la dette extérieure ne soit pas l'apanage du MFB, les appuis budgétaires qui sont des ressources extérieures de financement sont engagés par ce dernier à travers la DGTCP.

1.2. Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement

Le MEPD est habilité à engager l'Etat vis-à-vis des créanciers extérieurs à travers la Direction de Coopération au Développement. Il négocie et signe toutes les conventions de dette extérieure, après avis préalable de la CONAD. Les décaissements sur la dette extérieure sont également suivis par le MEPD.

1.3. Commission Nationale d'Analyse de la Dette

La CONAD a été créée en 2004 par le décret N° 097/PR/MEF/04 du 18 mars 2004, puis restructuré en 2014 par le Décret n°408/PR/PM/MFB/2014 portant réorganisation de la CONAD. Ce dernier décret fait de la CONAD la seule institution nationale habilitée à donner son avis sur tous les projets de prêt. En outre, la saisine de la CONAD, pour avis, est obligatoire pour toute œuvre ou requête de financement intéressant l'Etat, ses démembrements, les entreprises publiques et parapubliques, ainsi que toute demande de garantie ou de rétrocession de la dette publique. Sa création répond à la nécessité de : (i) disposer d'un cadre d'orientation de la politique d'endettement public ; (ii) assurer la cohérence de la politique d'endettement public avec les objectifs de développement du pays et la capacité financière de l'Etat ; et (iii) veiller à la viabilité de la dette publique en disposant d'un seul centre de décision.

Compte tenu de la nature transversale de la décision d'endettement public, la CONAD est composée des représentants de diverses institutions (cf. annexe 1). L'examen de la composition de la CONAD montre la volonté de l'Etat de disposer d'une équipe multisectorielle pour analyser tous les contours de l'endettement public. La CONAD est aidée dans sa prise de décision par deux organes techniques : l'Equipe Technique d'Analyse de la Viabilité de la Dette (ETAVID) et le Secrétariat Permanent.

L'ETAVID étudie les dossiers d'emprunt ou autres soumis à la CONAD pour émettre un avis motivé et mène les analyses de la viabilité de la dette (cf. Annexe 1 pour la composition de l'ETAVID).

Enfin, le Secrétariat Permanent, assuré par la DD, est chargé de préparer les différentes réunions de la CONAD et de l'ETAVID et de préparer et transmettre les dossiers de projets d'endettement et les décisions motivées aux institutions ayant saisi la CONAD.

1.4. Cellule des Emissions de Titres Publics (CETP)

Les émissions des titres publics sur le marché financier sous-régional sont assurées par la CETP. Ces émissions étant inscrites dans la Stratégie d'endettement du pays, elles ne sont pas soumises pour avis préalable de la CONAD. En effet, ces titres sont à très court terme, raison pour laquelle ils ne sont pas soumis à l'avis préalable de la CONAD. Sur le plan institutionnel, la CETP dépend de la DGTCP.

1.5. Les institutions de Bretton Woods

Le FMI et la Banque Mondiale interviennent également dans le processus d'endettement du pays. Ayant pour objectifs la prévention des crises d'endettement et la lutte contre la pauvreté, ces institutions font des prêts concessionnels et encouragent les gouvernements des PED à les privilégier dans leur portefeuille de dette. L'esprit de la conditionnalité rattachée à leurs prêts, d'après Guillaumont (1995), est de : (i) encourager les gouvernements bénéficiaires à engager des réformes ; (ii) concentrer les prêts dans les pays mettant en place des bonnes politiques économiques afin d'améliorer leur efficacité ; (iii) et s'assurer de l'effectivité des réformes promises. Il convient de noter que le respect des conditionnalités peut faciliter l'accès du pays à d'autres guichets tels que ceux de l'Association Internationale de Développement (IDA) et la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) de la Banque Mondiale.

A titre d'exemple, le programme appuyé par la FEC est adossé sur des conditionnalités qui sont évaluées périodiquement par les services techniques du FMI.

En outre, suite aux recommandations du FMI, une structure a été créée au sein de la DGTCP en 2017 dans le but de veiller à ce que le Tchad n'accumule pas à nouveau des arriérés extérieurs (contraire à l'esprit du programme). La structure se réunit à une fréquence mensuelle.

1.6. L'Assemblée nationale

L'AN du Tchad n'est pas obligatoirement sollicitée pour donner son point de vue par rapport aux nouveaux projets de prêt. Elle n'intervient dans le processus d'emprunt et de gestion de la dette publique que lors du vote de la Loi de Finances et de la loi de règlement ou lorsqu'elle interpelle les responsables publics et gestionnaires publics sur des questions spécifiques aux FP.

Cependant, certains partenaires pour lesquels le cachet de l'AN est obligatoire font recours à elle pour l'adoption des projets de prêts en séance plénière. Pourtant, étant les élus du peuple, leur implication dans le processus d'acquisition de la dette publique est plus que nécessaire pour s'assurer de l'adéquation des projets de prêt avec les besoins de la population qu'ils représentent.

Il ressort de l'atelier de restitution que l'implication de l'AN dans le processus d'emprunt doit être renforcée à travers le vote d'une règle budgétaire et l'organisation régulière des Débats d'Orientation Budgétaire (DOB). Une règle budgétaire permet de répondre à la procyclicité de la politique budgétaire aux conséquences désastreuses.

Le DOB est institué au Tchad par l'article 11 de la loi organique n° 004/PR/2014 du 18 février 2014 relative aux lois des finances (LOLF). Conformément à cette disposition, l'Arrêté N°642/PR/PM/2015 du 02 février 2015 fixant les étapes de préparation du budget de 2015 a prévu un DOB. Malheureusement, le DOB n'a pas été organisé jusqu'aujourd'hui (PEFA Tchad 2017). Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'AN en présence de la société civile. Même si le DOB ne donne pas lieu à une délibération, il aura le mérite d'accroître la capacité de l'AN et de celle des OSC dans la compréhension de la question de la dette publique.

1.7. Les institutions bénéficiaires

Les institutions bénéficiaires des projets d'endettement public sont impliquées dans la gestion de la dette en ce sens qu'elles sont en charge de l'utilisation de ces prêts. Elles ont également l'obligation de remboursement à travers le Trésor Public et ce en raison du principe de l'unicité de caisse et en termes par exemple de fourniture de services publics. Lorsque les prêts sont contractés pour le financement des infrastructures, la fourniture des services sociaux ou l'appui du Trésor Public, le remboursement est fait directement par ce dernier. Cependant, lorsqu'il s'agit des prêts aux entreprises publiques, le remboursement est fait par ces entités à travers le Trésor Public.

La gestion de la dette fait intervenir trois types d'acteurs : la DGTCP, la DD et l'institution bénéficiaire du prêt. Pendant que la DD prépare les ordres de virement, la DGTCP s'occupe de la liquidation de ces ordres de virement. La gestion de la dette par deux entités différentes² n'est pas sans conséquences sur le respect des échéanciers. En effet, il est arrivé que le Directeur du Trésor n'ait pas la même perception de l'urgence de procéder à la liquidation des ordres de virement émis par la DD. D'après nos échanges auprès des concernés, cette situation a entraîné des retards dans le remboursement de certains engagements contractuels de l'Etat. Ces derniers plaident pour une réforme des textes pour que l'émission

² Il convient de relativiser ce propos car la DD est une des Directions Techniques de la DGTCP (cf. Article 45 du Décret n°002/PR/PM/MFB/2018 portant du Ministère des Finances et du Budget).

des ordres de virement et leur liquidation relèvent des prérogatives de la DD. Il convient de signaler que la DD était auparavant appelée la Caisse d'Amortissement et jouait ces deux fonctions jusqu'en 1993.

2. Les textes encadrant l'emprunt public et la gestion de la dette

L'emprunt et la gestion de la dette publique est encadrée par plusieurs textes légaux regroupés en deux groupes : textes nationaux et textes sous-régionaux.

2.1. Les textes sous-régionaux

Au niveau sous-régional, trois textes encadrent le processus d'emprunt et de gestion de la dette publique, à savoir : (i) le Règlement n°12/07-UEAC-186-CM-15 Portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats Membres de la CEMAC ; (ii) la Directive n°01/11-UEAC-190-CM-22 relatives aux lois de finances ; et (iii) la Directive n°06/11-UEAC-190-CM-22 relative au code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des FP. Pendant que le premier texte est consacré spécifiquement à l'endettement public, les deux derniers concernent les FP d'une manière générale. Ces deux derniers textes sont par ailleurs transposés dans les lois nationales.

Le Règlement n°12/07-UEAC-186-CM-15 définit les règles applicables en matière d'endettement public et de gestion de la dette publique. Son champ d'application couvre : (i) les emprunts intérieurs et extérieurs contractés directement par l'Etat ; (ii) les emprunts intérieurs et extérieurs contractés par les démembrements de l'Etat ; et (iii) les emprunts publics et privés garantis par l'Etat ou ses démembrements. Le règlement fait obligation à chaque Etat membre de la CEMAC d'élaborer, de mettre en œuvre et de joindre à la LF une stratégie d'endettement. Il ressort également du Règlement que les Etats membres ont l'obligation de prendre des mesures pour garantir la transparence du processus d'endettement et de gestion de la dette publique. Pour ce faire, un rapport sur la dette doit être publié au moins une fois par an. **Car d'après le même Règlement chaque Etat a obligation d'assurer la disponibilité, l'accessibilité, la qualité et la conservation des données et des informations relatives à la dette publique.** En outre, il recommande aux Etats de mettre en place une structure unique de coordination de la dette publique. Il précise que la saisine de la structure est obligatoire. La création de la CONAD obéit à cette disposition.

En plus, la Directive n°01/11-UEAC-190-CM-22 relative aux lois de finances fait obligation en son article 45 à chaque Etat de joindre à la LF un état complet et détaillé de l'endettement prévisionnel en fin d'exercice accompagné de la stratégie d'endettement.

Enfin, la Directive n°006/11-UEAC-190-CM-22 relative au code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des FP fixe les règles nécessaires à la participation des citoyens au processus d'endettement.

2.2. Les textes nationaux

Au niveau national, les textes encadrant l'emprunt public et la gestion de la dette sont issus soit de la transposition des DCHGFP dans les lois nationales, soit des initiatives nationales.

En ce qui concerne les initiatives nationales, nous pouvons citer le Décret n°283/PR/PM/2014 portant Structure Générale du Gouvernement et Attributions de ses membres. Ensuite, le Décret n°002/PR/PM/MFB/2018 Portant Organigramme du MFB qui en son article 45 spécifie les missions assignées à la DD. La restructuration de la CONAD est encadrée par le décret n°408/PR/PM/MFB/2014, portant réorganisation de la CONAD. Les modalités de saisine de la CONAD relèvent de l'Arrêté n°180/PR/PM/MFB/CONAD/ETAVID/SP/2014 fixant les modalités de saisine de la CONAD.

Les deux Directives de la CEMAC transposées dans les lois nationales et ayant des dispositions encadrant l'endettement public sont la Loi organique n°004/PR/PM/MFB/2014 relative aux lois de finances et la Loi N°018/PR/2016 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des FP.

3. Le processus d'emprunt

Le processus d'endettement est divisé en deux parties selon qu'il s'agisse de la dette intérieure ou de la dette extérieure. Il convient de souligner que la CONAD intervient dans les deux processus.

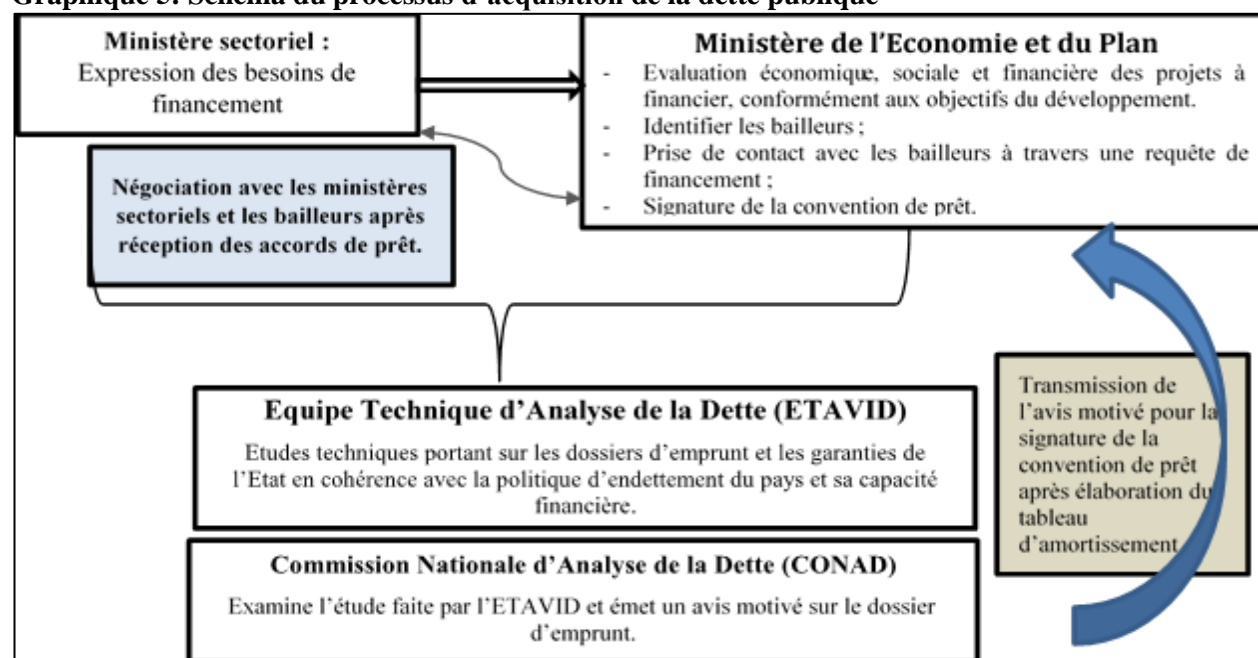
3.1. Processus d'acquisition de la dette intérieure

La dette intérieure est subdivisée en deux selon la manière dont elle a été contractée, à savoir : (i) la dette conventionnée et (ii) la dette non conventionnée. La dette intérieure conventionnée est constituée de la dette née des conventions de financement que l'Etat a signées avec la BEAC. Le financement acquis auprès des banques locales et par les émissions des obligations et bons du Trésor rentre également dans la dette intérieure conventionnée. Cependant, la dette non conventionnée comprend les impayés administratifs, les restes à payer du trésor.

3.2. Processus d'acquisition de la dette extérieure

Le MEPD procède à une analyse préalable des projets d'endettement reçus en se basant sur des critères économique, social et financier du projet afin de s'assurer de sa viabilité, de sa conformité avec les objectifs de développement du pays. Pour les projets répondant à ces critères, le MEPD entreprend des démarches auprès des bailleurs susceptibles d'être intéressés à travers une requête de financement. En cas de réponse favorable du bailleur, il initie des réunions de négociation avec le Ministère sectoriel demandeur et le bailleur intéressé. Ces travaux vont être sanctionnés par l'établissement d'un projet de convention de financement entre les deux parties.

Graphique 5: Schéma du processus d'acquisition de la dette publique



Source : BEAC

Après établissement du projet de convention de financement, le Ministère sectoriel saisit la CONAD par une correspondance en fournissant les pièces suivantes : (i) le formulaire de saisine de la CONAD dûment rempli ; (ii) l'étude de faisabilité du projet, objet du financement recherché ; et (iii) le montant du prêt et les conditions de financement. Dès réception de l'avis favorable de la CONAD, le MEPD signe la

convention de prêt avec le bailleur de fonds, et procède à l'établissement d'un plan d'amortissement du prêt ainsi qu'au suivi des décaissements et du service de la dette (cf. graphique 5).

3.3. Saisine et avis motivés de la CONAD

Le Décret n°408/PR/PM/MFB/2014 rend la saisine de la CONAD obligatoire. Toutefois, il ressort des échanges qu'il est arrivé que certains projets d'endettement, surtout extérieurs, ne passent pas par la CONAD. Il s'agit des projets d'endettement où l'investisseur s'adresse directement à des instances supérieures telles que la Présidence de la République. Pourtant, l'article 3 du Décret n°408/PR/PM/MFB/2014 indique que la saisine de la CONAD pour les avis visés est non seulement obligatoire, mais a également un effet suspensif.

Les critères techniques utilisés par la CONAD dans l'évaluation des projets d'endettement qui lui sont soumis pour analyse sont résumés dans le tableau 3. Lorsque ces conditions sont respectées par un projet d'endettement, ce dernier est dit concessionnel.

Tableau 3: Critères d'analyse utilisés par la CONAD

Paramètres	Seuil
Eléments don	35%
Maturité	de 30 à 40 ans
Délai de grâce	de 5 à 10 ans
Taux d'intérêt	0,75 à 1%

La CONAD a mis à notre disposition le compte rendu de la réunion du 03 Octobre 2018 où trois projets d'endettement extérieurs ont été analysés. Deux ont reçu un avis favorable alors qu'un a été rejeté. Il est présenté les extraits des avis

Source : Echanges du consultant avec la CONAD motivés de la CONAD dans l'Annexe 2.

4. Analyse des forces et faiblesses du processus

Le processus d'emprunt et de gestion de la dette publique et les textes qui l'encadrent présentent des forces et des faiblesses qu'il convient d'analyser.

4.1. Les forces du processus d'emprunt et de gestion de la dette

La création de la CONAD est un atout majeur dans le processus d'emprunt public. En effet, l'existence de la CONAD, structure à la fois technique et politique, offre une double opportunité pour le pays. Sur le plan technique, la CONAD permet d'analyser la viabilité de la dette publique afin d'éviter des crises d'endettement aux conséquences sociales dévastatrices. En plus, la composition multisectorielle permet d'affiner la qualité des décisions de la CONAD. Sur le plan politique, l'existence de la CONAD permet de s'assurer de la pertinence et de la cohérence des projets pour lesquels le pays s'endette. Aussi, la CONAD offre l'occasion d'assurer la coordination de l'ensemble des prêts du pays.

Par ailleurs, il est à noter l'existence de plusieurs textes qui encadrent le processus d'acquisition de la dette publique. Ces textes de manière générale définissent clairement le rôle de chaque acteur impliqué dans le processus. Ils font également obligation aux autorités en charge du processus de rendre accessibles les informations relatives à la dette du pays. Ils permettent ainsi d'assurer la transparence et la redevabilité dans l'emprunt public et la gestion de la dette publique. La disponibilité des données sur la dette publique pourrait permettre à la population de demander des comptes aux détenteurs de pouvoir public en charge de la gestion de la dette publique. Il a été prouvé qu'un processus participatif et inclusif d'acquisition et de de gestion de la dette publique permet d'en assurer l'efficacité.

4.2. Les faiblesses du processus d'emprunt et de gestion de la dette

Les principales insuffisances du cadre institutionnel de d'acquisition et de gestion de l'endettement public au Tchad concernent le partage d'informations entre les différentes administrations en charge de la dette publique et le fonctionnement des instances techniques en charge de l'évaluation des risques du portefeuille et de l'analyse de la viabilité de la dette (ETAVID et CONAD). Bien que les textes qui encadrent ce processus fassent obligation de rendre l'information sur la dette accessible à tous, il n'en demeure pas moins que les pratiques ne sont pas conformes à ces textes. La conséquence de cette insuffisance est qu'aucune structure n'est en mesure de fournir une base de données exhaustive de tous les projets financés actuellement par les partenaires. Pour illustrer cela, il convient de noter que la CSEPP³ a essayé de créer un répertoire de l'ensemble des projets et programmes en exécution sans pouvoir y arriver pour l'instant. D'après la CSEPP, on dénombre plus de 300 projets et programmes en exécution. Toutefois, il manque d'informations sur les zones d'intervention, les secteurs d'activités, le niveau de décaissement, etc. Les échanges avec la CSEPP ont permis de comprendre que certains partenaires ne sont pas disposés à partager les informations sur les projets qu'ils financent car certains ne respecteraient pas les exigences du gouvernement.

Le fonctionnement de la CONAD pose également problème dans le sens où elle manque de ressources humaines de qualité et son financement n'est pas pérenne. En effet, il est arrivé que la CONAD ne se réunisse pas pendant plus d'un semestre en raison d'absence de ressources financières entraînant un cumul des projets de prêts à analyser.

Il a été aussi constaté que la négociation et l'acquisition de la dette publique au Tchad ne respectent pas toujours les dispositions prévues par le cadre juridique et les procédures de gestion de la dette publique. Certains projets d'endettement public ne sont pas toujours soumis à l'avis préalable de la CONAD. De même, les avis de la CONAD sur certains projets d'endettement ne sont pas toujours suivis. Il a aussi été relevé que le recours accru aux procédures de dépenses d'urgences (DAO) pour l'engagement de certaines dépenses au détriment du circuit normal, entraînent souvent des perturbations dans la chaîne de règlement de la dette. En effet, ces DAO, signes de l'indiscipline budgétaire, peuvent conduire à l'utilisation des crédits budgétaires alloués au service de la dette pour les régulariser.

Par ailleurs, les textes sont moins clairs sur la gestion des projets financés par l'endettement. Il règne une certaine opacité dans la gestion des projets financés par les partenaires. La pratique courante dans la gestion de certains projets consiste à mettre sur pied une équipe de mise en œuvre ou de pilotage. Le choix de cette équipe affecte le plus souvent la mise en œuvre des projets car il a été souvent constaté que les personnes choisies ne maîtrisent pas les procédures des partenaires entraînant des faibles taux de décaissement. A titre d'exemple, le projet de construction d'adduction d'eau et de développement rural sur financement du Fonds Saoudien de Développement dont l'accord a été signé le 24 février 2016 présente un taux de décaissement de 0% en date de fin 2017.

La faible implication de l'AN et des OSC dans le processus d'acquisition et de gestion de la dette publique constitue une limite majeure. Elle est susceptible d'affecter négativement la qualité des projets financés sur les ressources issues de l'endettement. Enfin, l'absence d'un mécanisme rendant contraignant les textes qui obligent le gouvernement à rendre accessibles les données sur la dette publique entraîne une opacité dans la gestion des projets financés par l'endettement public.

³ La Cellule de Suivi et Evaluation des Projets et Programmes (CSEPP) est une entité créée en 2017 au sein du MEPPD.

Chapitre 3: Profil de la dette publique au Tchad

L'analyse du profil de la dette est faite suivant la composition du portefeuille et de l'origine des partenaires. Les questions de la viabilité et de la concessionnalité ne seront pas perdues.

1. Evolution récente de la dette

L'évolution de la dette publique au Tchad s'est faite en dent de scie dont les pics correspondent à des événements économiques bien identifiés.

Tableau 4: Evolution de la dette publique du Tchad sur la période 2011 à 2017 (en milliards)

Désignation	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dette extérieure	954,8	992,4	961,7	1190,2	801,2	804,3	1 518,4
Dette multilatérale	747,6	723,9	687,7	729,9	325,2	355,1	377,1
Dette bilatérale	207,3	268,5	273,9	460,4	476,0	389,4	417,0
Dette intérieure	382,6	388,9	462,0	457,3	695,0	929,6	1 213,6
Encours	1337,5	1381,24	1423,6	1647,5	1 496,2	1733,9	1686
Encours (% du PIB)	31,0	33	30,1	30,3	24,4	29,5	31,0

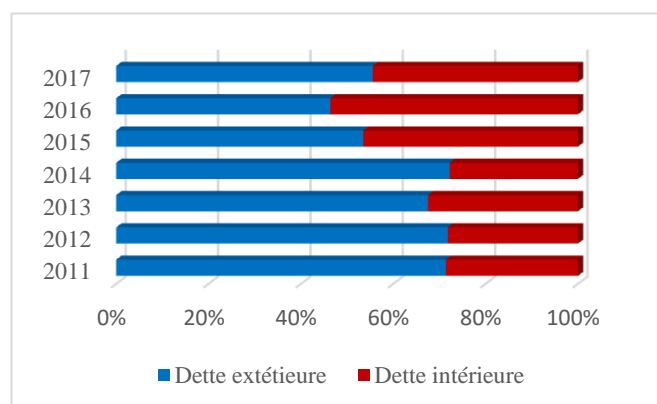
Source : FMI, DD et BEAC

Le recours au marché intérieur a été marqué par l'émission par l'Etat en 2011 et en 2013 des OTA et en 2014 des BTA. Ainsi, sur la période 2011-2014, la dette intérieure a connu une hausse moyenne de 19,5%, soit un taux de croissance annuel de 4,9%. Par contre, la hausse de la dette intérieure devient encore importante sur la période 2015-2017 en raison de l'accumulation des impayés administratifs et des restes à payer. Cette hausse sans précédent de la dette intérieure non conventionnée est liée aux tensions de trésorerie dues à la baisse des prix internationaux du pétrole et au prêt non concessionnel entre le Tchad et la multinationale Glencore. Ainsi, la dette intérieure a connu une hausse de 165,4% sur la période 2014-2017, soit un taux de croissance annuel de 41,4%. Le pic en termes de taux de croissance (52%) a été atteint en 2015. L'encours de la dette extérieure a connu une baisse de 32,7% à fin 2015, consécutive à l'atteinte du point d'achèvement. L'effet volume de la dette extérieure a entraîné une baisse de 5,9 points de pourcentage de la part de la dette totale dans le PIB entre 2014 et 2015.

2. Portefeuille de la dette publique

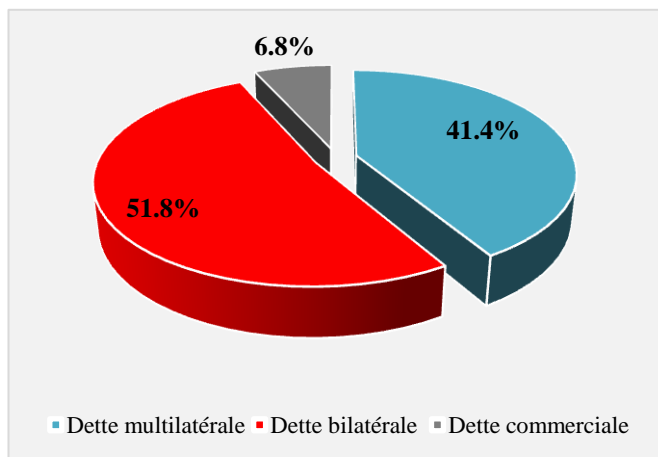
2.1. Dette extérieure

Graphique 6: Evolution des parts de la dette (extérieure et intérieure)



La dette extérieure représente la composante la plus importante du portefeuille de la dette publique (graphique 6). Depuis 2015, on constate une baisse de la part relative de la dette extérieure. L'encours de la dette extérieure représente 55,6% du portefeuille de la dette du pays en 2017. Elle est constituée à 41,4% de la dette multilatérale (325 milliards FCFA), 51,8% de la dette bilatérale (408 milliards FCFA), et 6,8% de la dette commerciale (54 milliards FCFA).

La dette bilatérale est due à 66% des principaux créanciers du pays que sont la Chine (141,3 milliards FCFA) et la Lybie (127,3 milliards FCFA). La dette commerciale quant à elle est essentiellement constituée des engagements de l'Etat Tchadien vis-à-vis de la société Glencore Energy. En effet, d'après le FMI (2018), la dette Glencore représentait 98% de la dette commerciale du pays.



Graphique 7: Portefeuille de la dette extérieure du Tchad en 2017

La liste des créanciers du Tchad est résumée dans l'annexe 3. Il ressort de ce tableau que la liste et le nombre des créanciers du pays n'a pas beaucoup évolué sur la période 2014-2017. Les créanciers multilatéraux sont principalement constitués par la Banque mondiale à travers ses deux guichets (IDA et BIRD), la BDEAC, la BID, l'OPEP et le FIDA. Les bilatéraux incluent aussi bien les pays (publics) que les privés (banques). Enfin, les commerciaux sont dominés par Glencore Energy. Le faible

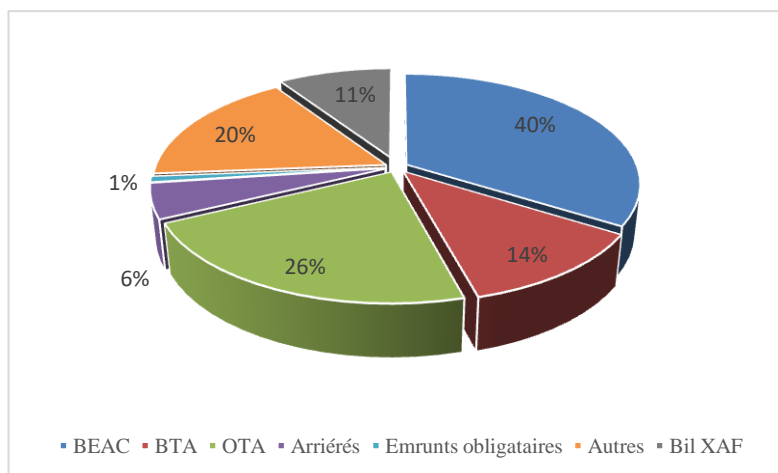
nombre des créanciers présente le risque d'exposer le pays aux effets de la faible diversification.

Source : BEAC

2.2. Dette intérieure

La dette intérieure représentait 44,4% de la dette publique totale en 2017. L'encours de la dette intérieure est constitué de la dette conventionnée et de la dette non conventionnée. La première composante représente près de 92% de la dette intérieure totale. L'encours de la dette non conventionnée ou non structurée est évalué à fin 2017 à 78,7 milliards de FCFA. Elle est composée à 59% de commandements à payer que l'Etat devait verser à des individus dus aux déguerpissements.

Les BTA de maturité inférieure à 52 semaines ont été émis par la CETIP, auxquels s'ajoutent les OTA de maturité de 2 et 5 ans. Le taux maximum servi pour les BTA est de 3,5% et le minimum de 2,8%. Les taux maximum et minimum supportés sur les OTA sont respectivement de 4,18% et 4,15%.



Graphique 8: Répartition de la dette intérieure par instruments en fin 2017

La situation en fin 2017 de la dette intérieure conventionnée est représentée par le graphique 8. L'intervention du Tchad sur le marché sous-régional à travers les BTA et les OTA a été importante car ces deux instruments ont permis de lever près de 46% de la dette conventionnée en 2017. Cette présence affirmée du pays sur le marché financier sous-régional fait suite à la stratégie d'endettement faisant du recours à ce marché l'instrument par excellence de mobilisation de ressources.

Source : BEAC

Conscient des effets néfastes de l'accumulation de la dette non conventionnée, le Tchad a inscrit l'apurement de celle-ci dans sa stratégie d'endettement sur la période 2018-2021. Les autorités ont apuré les arriérés de l'entreprise publique CotonTchad envers les banques (54 milliards FCFA), et ont remboursé environ 6 milliards FCFA d'arriérés qui ne sont pas comptabilisés au Trésor car il s'agit d'arriérés associés à des projets qu'il était important de relancer.

3. Respect des critères de surveillance multilatérale de la CEMAC

L'endettement public fait partie des indicateurs de la surveillance multilatérale dans la zone CEMAC. Il est calculé comme le stock de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal. Le tableau 5 présente l'évolution de cet indicateur pour l'ensemble des pays de la CEMAC. Pour un seuil de 70% d'endettement public par rapport au PIB, le Tchad fait partie des pays de la CEMAC qui a toujours respecté ce critère de surveillance multilatérale sur la période 2012-2017.

Tableau 5: Respect du critère de surveillance multilatérale relatif à l'endettement public dans la CEMAC

Taux d'endettement public (seuil ≤ 70)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CEMAC				41,5	44,6	45,4	44,0
Cameroun	18,5	20,3	22,8	28,1	30,0	33,3	33,5
République Centrafricaine	35,1	59,1	52,7	62,2	56,4	54,5	45,3
Congo				79,8	119,9	110,8	103,8
Gabon	16,3	24,4	29,5	36,9	50,6	45,4	44,5
Guinée Équatoriale				27,2	36,8	41,1	43,2
Tchad	19,8	23,4	29,6	39,6	36,5	33,2	34,6
Nombre de pays ayant respecté le critère	6	6	6	5	5	5	5

Source : Commission de la CEMAC

Le Tchad fait même mieux que la moyenne de la CEMAC même si les deux ont respecté ce critère. Toutefois, le respect de ce critère ne doit pas oblitérer les difficultés liées à la pression du service de la dette sur les recettes budgétaires. Enfin, malgré l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, la tendance de l'endettement du Tchad est croissante.

4. Analyse de la viabilité de la dette

La CONAD a réalisé une étude sur la viabilité de la dette publique au Tchad en 2016. L'analyse des indicateurs de risque liés à la dette publique (extérieure et intérieure) de l'Etat tchadien a révélé :

- ✓ une faible exposition à la fluctuation des taux sur le marché financier car la totalité du portefeuille de la dette est contractée à des taux fixes ;
- ✓ le recours croissant des autorités au marché financier sous-régional en augmentant la dette intérieure limite l'exposition au risque de change et au sentiment volatil des investisseurs ;
- ✓ un coût annuel moyen de 2,3% soutenu par le coût faible de la dette extérieure (1,63%) ;
- ✓ une vie moyenne peu allongée de 6,5 années limitée par la durée courte de la dette intérieure ;
- ✓ environ 8,5% de la dette arrive à échéance dans un an ;
- ✓ 55,5% de la dette sera refinancée sur 5 ans.

Il ressort de l'analyse qu'à moyen terme, la dette publique est soutenable. Toutefois, le niveau modéré de l'endettement public reste un héritage des bénéfices apportés par la manne pétrolière, mais ne témoigne pas de la capacité des autorités tchadiennes à assurer la discipline budgétaire.

En outre, dans le cadre du programme appuyé par la FEC, une analyse de la viabilité de la dette tchadienne a été réalisée conjointement par la Banque mondiale (IDA) et le FMI. Le tableau 6 résume le degré de risque d'endettement présenté par le pays :

Tableau 6: Analyse de viabilité de la dette IDA et FMI

Nature du risque	Niveau
Risque de surendettement extérieur	Élevé

Risque global de surendettement	Élevé
Niveau de détail dans la notation du risque	Viable
Recours au jugement	Non

D’après cette analyse, le risque de surendettement du Tchad n’est pas lié au dépassement du ratio dette/PIB, mais plutôt au ratio dette/recettes

fiscales. En effet, le pays n’est pas en mesure de mobiliser suffisamment de ressources pour assurer le service de la dette.

FMI (2019), p. 73

Chapitre 4: Analyse de la stratégie d’endettement et des objectifs de développement du Tchad

Le Tchad en 2017 a élaboré son Plan National de Développement (PND) couvrant la période 2017-2021 (PND 2017-2021). Le PND 2017-2021 est la première déclinaison de la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » qui est un document de planification du développement à long terme. Ce PND a pour objectif de jeter les bases d’un Tchad émergent dans un climat de stabilité. Ensuite, une table ronde de mobilisation de ressources auprès des bailleurs en vue du financement du PND 2017-2021 a été organisée du 06 au 08 septembre 2017 à Paris. En particulier, le gap global prévisionnel de financement à mobiliser est estimé à 3 710,9 milliards de FCFA, soit 67% du coût global du Programme d’Actions Prioritaires (PAP). En même temps, le pays a élaboré sa première Stratégie d’Endettement à Moyen Terme couvrant la période 2018-2021 (SDMT). L’objectif de la SDMT est d’assurer la soutenabilité des FP en veillant sur la composition du portefeuille de la dette publique.

1. Cohérence au niveau institutionnel

Au niveau institutionnel, la CONAD semble assurer la cohérence entre la stratégie d’endettement du pays et ses objectifs de développement. En effet, les avis motivés de la CONAD par rapport aux différents projets d’endettement qui lui sont soumis ont toujours retenu comme critère d’analyse la cohérence dudit projet avec le PND. Autrement dit, l’un des critères d’analyse des projets d’endettement de la CONAD intègre l’existence ou non du projet dans le PAP du PND 2017-2021.

L’alignement de la SDMT sur le plan de financement du PND est un gage d’une certaine viabilité de la dette publique. En effet, le plan de financement du PND résulte d’un cadrage macroéconomique ayant fait intervenir l’ensemble de PTF. La question de la viabilité de la dette publique a été une des préoccupations des PTF lors de cet exercice de prévisions. En particulier, le plan de financement du PAP a été élaboré pendant que le Tchad signait avec le FMI l’accord de convention de la FEC.

Les échanges avec les responsables de la CONAD ont effectivement relevé que la concessionnalité est un critère crucial dans l’analyse de tout projet d’endettement soumis pour son avis. Toutefois, ces derniers reconnaissent que prétendre uniquement aux prêts concessionnels limite la marge de financement. En particulier, les prêts concessionnels sont le plus souvent d’un montant peu élevé et ne peuvent servir au financement des grands projets d’infrastructures structurants.

2. Plan de financement du PND 2017-2021 et la SDMT

Le PND 2017-2021 a retenu quatre axes stratégiques, à savoir : (i) le renforcement de l’unité nationale ; (ii) le renforcement de la bonne gouvernance et l’Etat de droit ; (iii) le développement d’une économie diversifiée ; et (iv) l’amélioration de la qualité de vie de la population. En outre, le coût du PAP du PND

2017-2021 a été évalué à 5 538,2 milliards de FCFA, composé comme suit : 618,5 sur ressources propres de l'Etat (11%) ; 1 208,8 milliards sur financement extérieur déjà acquis (22%) et un gap global prévisionnel de 3 710,9 milliards FCFA à mobiliser (67%). La stratégie de financement de ce gap a retenu les orientations suivantes : (i) accentuer l'effort de mobilisation des dons auprès des bailleurs ; (ii) continuer à rechercher prioritairement des prêts hautement concessionnels et/ou concessionnels ; (iii) poursuivre les négociations avec les bilatéraux non membres du Club de Paris ; (iv) élaborer et exécuter un plan d'apurement de la dette intérieure non conventionnée ; (v) élaborer une stratégie de la dette à moyen terme qui vise une structure appropriée du portefeuille de la dette.

La SDMT fixe pour la période considérée le cadre général dans lequel doit être conduite la politique gouvernementale en matière d'endettement. La SDMT se fixe les objectifs suivants : (i) favoriser les financements concessionnels ; (ii) développer et approfondir le marché intérieur des titres publics ; et (iii) s'assurer que les risques liés au portefeuille de la dette publique restent dans des limites acceptables.

3. Analyse critique de la SDMT

L'analyse de la SDMT met en exergue un certain nombre de points faibles qu'il conviendrait de relever. L'un des objectifs de la SDMT est de favoriser le développement et l'approfondissement du marché intérieur. L'hypothèse sous-jacente est qu'un marché des titres plus profond et plus liquide serait utile à la conduite de la politique monétaire à travers d'éventuelles opérations d'open market, viendrait à l'appui de la politique budgétaire en assurant l'accès à davantage de ressources et favoriserait la stabilité du secteur financier en offrant un plus gros volume d'actifs à faible risque assortis de diverses échéances. Le rôle stabilisateur de la politique budgétaire du recours au marché intérieur a motivé l'agressivité du Tchad sur le marché financier sous-régional.

Tableau 7: Evolution des émissions des BTA et OTA de 2014-2017 (en million de FCFA)

Année/Titre	2014	2015	2016	2017
BTA	27 500	142 000	269 715	168 700
OTA	-	139 260	174 357	26 800
Total	27 500	281 260	444 072	195 500
Part dans la dette intérieure	6,01%	40,47%	47,77%	16,11%

La principale préoccupation soulevée ici est relative à la maturité de ces deux instruments de mobilisation de ressources sur le marché financier sous-régional que sont :

- ✓ les BTA sont émis avec une fréquence hebdomadaire, pour des durées de 13, 26 et 52 semaines dont la valeur nominale est fixée à 1 million F CFA et les intérêts sont précomptés ;
- ✓ les OTA sont émises avec une fréquence mensuelle, pour des durées supérieures ou égales à 2 ans, pour une valeur nominale de 10 000 F CFA et les intérêts sont payables annuellement.

Ainsi, la maturité de ces instruments ne permet pas de mobiliser des ressources pour des projets structurants. C'est à juste titre que, parmi les 04 scenarii relatifs au profil d'endettement public sur les années à venir, la SDMT a retenu le 4^{ème} qui est une combinaison de : (i) privilégier la dette extérieure en Euro pour mieux gérer les pressions de refinancement d'une part et, d'autre part de ne pas empirer le risque du taux de change (S2) et (ii) faire recours aux OTA de 2 ans à partir de 2019 (S3). Une autre limite de ces instruments, spécifiquement pour la zone CEMAC, est relative à la distorsion des prix des titres entraînant la faible participation des investisseurs individuels sur ce marché.

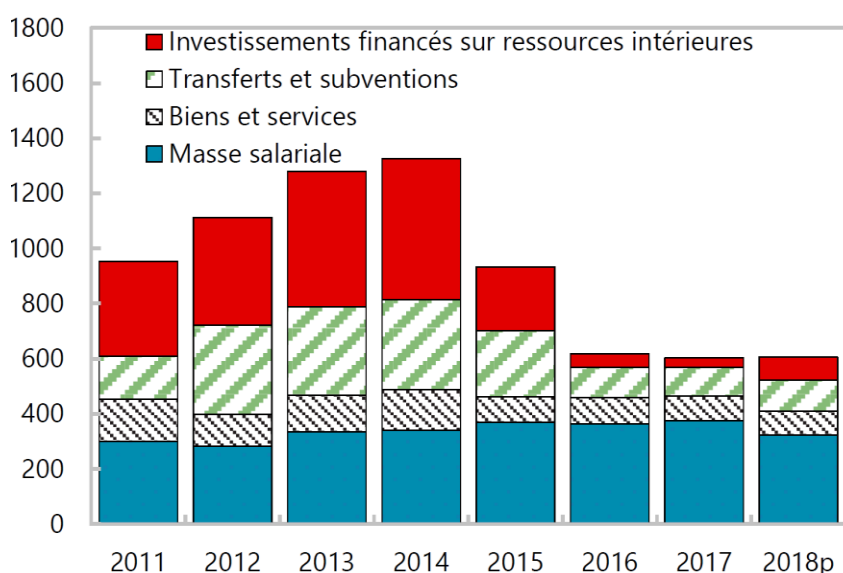
En outre, l'objectif de recouvrir principalement aux emprunts concessionnels, bien que nécessaire pour assurer la soutenabilité de la dette publique et respecter le programme appuyé par la FEC, limite la marge de financement en ce qui concerne les projets ayant des effets d'entraînement.

Enfin, la SDMT est restée muette sur la qualité d'utilisation de la dette. Pourtant, il existe un lien étroit entre le taux d'endettement et les indicateurs de gouvernance économique à travers le risque pays. Ce lien a été établi empiriquement par le FMI (2016) pour les pays de la CEMAC.

4. Investissements publics et SDMT

L'investissement public représentait une composante importante du budget général de l'Etat avec l'exploitation pétrolière en 2003. En effet, profitant de la flambée des prix du pétrole, le pays a financé de nombreux projets d'investissement relatifs aux infrastructures routières, éducatives, sanitaires et hydrauliques. Il est arrivé des années où la part du budget consacré à la réalisation des infrastructures représentait plus de 60% du budget général de l'Etat. Il convient de signaler que les infrastructures constituent un secteur à forte rente car leur réalisation implique des marchés publics dont les montants sont colossaux. L'opacité dans la passation des marchés publics et la faible qualité des infrastructures sont autant d'éléments pouvant indiquer qu'il existerait des malversations financières dans ce secteur.

Graphique 9: Composition des dépenses primaires sur la période 2011-18 (milliards de FCFA)



Source : FMI (2019), p. 10

Cependant, la baisse du prix du baril de pétrole et la crise sécuritaire ont drastiquement diminué le budget consacré à l'investissement public de telle sorte que le budget général de l'Etat ne permet que d'assurer le fonctionnement (voir graphique 9).

Enfin, la baisse de l'investissement public financé sur ressources intérieures et l'accès du pays à des prêts uniquement concessionnels risquent de compromettre le financement du PND.

5. Etude de cas d'un projet financé par un prêt

La Direction de la Coopération au Développement du MEPA a mis à notre disposition le document du projet « Alimentation en eau potable de la ville d'Abéché » dont la fiche est présentée à l'Annexe 4. La première page du document du projet et la dernière page relative à la signature des deux parties sont présentées à l'annexe 5. Le plan d'amortissement de ce projet est présenté en annexe 6.

Il s'agit d'un projet portant sur la fourniture d'eau qui constitue un défi majeur pour le pays. Le financement est assuré par la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) pour une durée de 4 ans. L'analyse des différentes caractéristiques du prêt révèle qu'il s'agit d'un prêt concessionnel.

Chapitre 5 : Transparence dans l'acquisition et la gestion de la dette publique

Le besoin de transparence est particulièrement fort dans l'acquisition et la gestion de la dette publique car la population est non seulement l'ultime bénéficiaire des projets financés par la dette publique, mais elle est également appelée à rembourser les emprunts consentis par l'Etat. D'après la Charte africaine d'emprunt d'AFRODAD, cette transparence est essentielle au succès de tous les projets de développement financés par des prêts et des dons. Cette transparence est assurée par la représentation parlementaire ; la participation directe des citoyens ou leur participation à travers des OSC.

1. La transparence dans la gestion des FP au Tchad

D'une manière générale, le besoin de transparence dans la gestion des FP s'est accru avec l'exploitation du pétrole à partir 2003. En effet, cette nécessité de transparence dans les industries extractives résulte du fait que l'extraction du pétrole et la gestion de ses revenus impliquent généralement peu de personnes, peuvent avoir lieu dans des endroits qui sont physiquement éloignés de la population, et sont très techniques. Pour cela, le Tchad a intégré la transparence et la lisibilité dans la gestion des revenus pétroliers à travers la loi 001/PR/1999 Portant Gestion et Répartition des revenus pétroliers. Cette même loi a créé le Collège de Contrôle et de Surveillance de Revenus Pétroliers (CCSRP)⁴ dont la mission est de contrôler l'utilisation des revenus pétroliers et de s'assurer que la part destinée aux secteurs prioritaires/sociaux soit effectivement allouée. Sa création résulte des pressions exercées par la communauté internationale et les OSC afin de s'assurer que la rente pétrolière est effectivement utilisée en faveur de la réduction de la pauvreté.

En outre, pour atteindre la transparence et la bonne gestion des FP et surtout des revenus en provenance du pétrole, le Tchad a adhéré à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en 2007, et a été reconnue comme pays candidat par le Conseil d'Administration International en avril 2010 et a accédé à la validation c'est-à-dire la conformité aux règles et directives standard en octobre 2014. Conformément à la Norme ITIE, le Tchad est tenu de produire chaque année un rapport ITIE sur le secteur extractif. Ce rapport présente d'un côté les flux financiers déclarés être payés par les compagnies pétrolières et d'un autre ceux déclarés être reçus par le gouvernement.

Ces dispositifs ont amené le pays à rendre public un certain nombre de documents relatifs aux FP. En effet, on constate que l'ITIE a publié un certain nombre de contrats pétroliers sur son site. Le MFB publie régulièrement les documents budgétaires (projets de loi de finances, LF, rapports d'exécution du budget, un rapport trimestriel sur le secteur pétrolier, etc.)⁵. En particulier, le MFB a élaboré le budget citoyen relatif aux exercices 2016 et 2019. Un budget citoyen est une présentation simplifiée du budget de l'Etat dans un format compréhensible et accessible à l'ensemble de la population.

2. Transparence dans l'acquisition et la gestion de la dette publique

Deux textes encadrent la transparence dans la contraction et la gestion de la dette publique, à savoir : (i) le Règlement n°12/07-UEAC-186-CM-15 du 19 mars 2007 portant cadre de référence de la politique d'endettement et de gestion de la dette dans les Etats membres de la CEMAC et (ii) la Loi N°018/PR/2016 Portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des FP transposant la Directive n° 06/11-UEAC-190-CM-22.

⁴ Le CCSRP a été supprimé par la nouvelle Constitution et ses prérogatives sont héritées par la Chambre des comptes.

⁵ <http://finances.gouv.td/index.php/component/k2/itemlist/category/2-actualites?start=14>

Le premier texte fait obligation aux Etats membres de le CEMAC de : (i) élaborer une politique d'endettement public ; (iii) annexer la politique d'endettement public au projet de loi de finances ; et (ii) produire un rapport annuel sur la gestion de la dette. Ainsi, une SDMT a été élaborée en 2018 et jointe au PLFI 2019. Ce PLFI 2019 a été mis sur le site du MFB⁶, témoignant d'une certaine transparence dans la gestion de la dette publique.

Le second texte fixe certaines règles en matière de la gestion de la dette. Ainsi, l'article 24 de la Loi N°018/PR/2016 stipule que « *le gouvernement publie des informations détaillées sur le niveau et la composition de son endettement interne comme externe, de ses actifs et des principales obligations financières, notamment les droits acquis concernant les retraites de la fonction publique, les garanties accordées aux entités publiques comme privées et les avoirs en ressources naturelles. Ces informations sont présentées conformément aux principes, règles et pratiques internationalement reconnus en matière de statistiques de finances publiques.* ». L'article 25 précise que « *l'endettement financier consolidé de l'ensemble des administrations publiques est également publié.* »

3. Les OSC dans le processus d'acquisition et de gestion de la dette

Les échanges avec les OSC ont permis de mettre en exergue leur faible compréhension du mécanisme d'acquisition et de gestion de la dette publique. En effet, il n'existe pas un cadre institutionnel formel pour la participation de la société civile, ce qui explique sa faible implication. Il convient de signaler que suite à la politique d'austérité budgétaire menée par le gouvernement suite à la crise des FP, les syndicats ont multiplié, depuis fin 2015, les appels à la grève sur tout le territoire pour protester contre les annonces du gouvernement sur le gel des salaires. En particulier, l'Union des syndicats du Tchad (UST) a mis en cause les problèmes de gouvernance et le risque de surendettement de l'Etat ne seraient qu'un alibi : « *Ce n'est pas aux travailleurs de payer la mauvaise gestion des revenus pétroliers* », a-t-il indiqué le Président de l'UST, dénonçant « *le pillage en règle des ressources de l'Etat* »⁷.

Il ressort des échanges la nécessité de renforcer la capacité des OSC dans la compréhension de la question de la dette publique pour une meilleure appropriation.

L'organisation des DOB pourrait être une solution au manque de participation de la société civile au processus d'acquisition et de gestion de la dette.

4. Respect des textes relatifs au processus d'emprunt et de la gestion des projets

4.1. Processus d'acquisition de la dette publique

L'élaboration et la publication d'un certain nombre de documents budgétaires (LF, fascicule budgétaire, SDMT, etc.) contribue à assurer la transparence dans la gestion des FP. Toutefois, la dissémination de ces documents nécessite de changer d'approches car l'internet n'est accessible qu'à une infime partie de la population. En outre, pour une plus grande compréhension, ces documents doivent être produits dans les langues populaires du Tchad. Enfin, l'intéressement du public à la question de la dette nécessite de la part du gouvernement un travail de communication qui impliquerait les OSC au niveau local.

En ce qui concerne la dette publique, il serait judicieux que l'ensemble des OSC soient davantage impliquées dans ce processus pour renforcer le dialogue entre la population et le gouvernement. Ceci est d'autant vrai que le poids de la dette est porté par les générations présente et future.

⁶ <http://finances.gouv.td/index.php/publications/lois-des-finances?view=simplefilemanager&id=150>

⁷ Echanges avec un responsable de l'UST.

4.2. Gestion des projets

La gestion des projets financés par les prêts extérieurs est pour la plupart du temps assurée par une équipe de mise en œuvre ou de pilotage (voir Annexe 4). On constate un certain népotisme dans la composition des équipes de gestion des projets. Cette pratique a une incidence négative certaine sur l'efficacité des projets. On a assisté à la suspension de certains projets en raison de la défaillance de l'équipe de gestion. Pour éviter cela, la pratique actuelle consiste à sélectionner l'équipe de projet sur la base d'un concours. Toutefois, au nom de la souveraineté de l'Etat, certains partenaires n'ont pas pu imposer cette pratique.

Les difficultés qu'éprouvent la CSEPP à constituer un répertoire des projets et programmes en cours d'exécution au Tchad témoigne de l'opacité dans la gestion de certains projets financés par des prêts. En effet, les partenaires ont leur agenda et leur logique d'intervention qui peuvent être différents de ceux du gouvernement. Ce qui pourrait expliquer cette opacité.

Enfin, il est constaté que certains partenaires conditionnent le financement des projets par la prise en compte d'un personnel expatrié ou des cabinets étrangers, alourdissant le coût des projets.

5. Fait stylisé : la dette Glencore

Profitant de l'adoption du code des hydrocarbures en 2007, instituant les contrats de partage de production, le gouvernement tchadien a contracté un prêt gagé sur la production auprès de la multinationale Glencore en 2013 et 2014. Le montant consolidé et rééchelonné en décembre 2015 s'élevait à 1,488 milliard de dollars (FMI, 2018). Le remboursement de cet emprunt devait se faire sur les revenus pétroliers, mais le Tchad traverse une profonde crise économique liée à la chute des cours du pétrole à partir de 2014. Les tensions de trésorerie induites par cette crise ont entraîné des retards dans le paiement des salaires des agents de l'Etat. En réponse, ces derniers ont observé des mois de grève paralysant particulièrement les secteurs sociaux.

L'opacité dans le processus d'emprunt et dans la gestion de la dette publique explique en grande partie le refus des mesures d'austérité prises par le gouvernement pour juguler la crise. Les syndicats ont argué ne pas être associés à ce projet d'endettement et par conséquent ils n'accepteront pas d'en être les victimes.

Dans l'incapacité d'honorer ses engagements vis-à-vis de Glencore, le Tchad a renégocié la restructuration de cette dette et obtenu un accord de principe en février 2018. Il convient de signaler que cette renégociation faisait partie des conditions établies dans le cadre du programme appuyé par la FEC. Tirant leçon de l'échec en termes de communication avec la population dans ce projet d'endettement, le gouvernement a publié sur le site du MFB et sur les réseaux sociaux le communiqué sanctionnant les négociations.

Enfin, bien que l'on puisse comprendre le caractère secret des négociations, une plus grande transparence est nécessaire afin d'associer les citoyens dans les projets d'endettement.

Conclusion et recommandations

La Constitution du Tchad, loi fondamentale du pays, est muette sur le processus d'emprunt et de gestion de la dette et de la participation citoyenne à ce processus. L'ancrage institutionnel de la dette publique implique plusieurs institutions, mais l'Assemblée nationale n'est impliquée dans ce processus que sur la demande de l'investisseur ou à travers l'examen du projet de loi de finances ou de la loi de règlement. L'arsenal juridique, constitué des textes sous-régionaux et nationaux, garantit la transparence, la participation citoyenne et l'inclusivité de ce processus. Toutefois, l'application de ces textes constitue un défi majeur. En effet, les principales insuffisances de ce cadre institutionnel concernent la faiblesse du partage d'informations entre les différentes administrations en charge de la dette publique et l'absence d'autonomie des cadres techniques d'évaluation des projets d'endettement et des risques du portefeuille. En outre, l'acquisition de l'emprunt public ne respecte pas toujours les dispositions prévues, tandis que la participation de la population reste faible, en dépit des efforts réalisés dans la publication des données sur la dette publique. En particulier, il n'existe aucun cadre formel assurant la participation de la société civile, ce qui affecte le plus souvent le dialogue social.

Désormais, la dette intérieure est plus importante que la dette extérieure, limitant l'exposition au risque de change. Toutefois, l'importance de la dette intérieure résulte de l'accumulation des arriérés de paiement, affectant négativement le secteur privé. Par ailleurs, l'analyse a mis en exergue une certaine cohérence entre la stratégie d'endettement et les objectifs de développement du pays et ce, grâce à la CONAD.

Le Tchad respecte le critère de surveillance multilatérale de la CEMAC relative au ratio d'endettement, mais le pays présente un risque de surendettement lié au ratio dette/recettes fiscales et n'est pas en mesure de mobiliser suffisamment de ressources pour assurer le service de la dette.

Pour faire face à cette situation, les recommandations suivantes sont formulées à l'endroit de :

Au Gouvernement :

- ✓ renforcer le pouvoir et la capacité de la CONAD ;
- ✓ favoriser le partage d'informations entre administrations sur la dette ;
- ✓ rendre public les données actualisées sur la dette publique ;
- ✓ renforcer la capacité des OSC pour une meilleure appropriation du processus d'emprunt et de gestion de la dette publique ;
- ✓ initier chaque année les Débats d'Orientation Budgétaire ;
- ✓ créer un cadre formel de concertation où le gouvernement et ses démembrés, la CONAD et la société civile peuvent échanger sur la question de la dette.

Assemblée Nationale

- ✓ initier de projets de loi pour inscrire dans la Constitution la question de la dette ;
- ✓ faire des Débats d'Orientation Budgétaire un préalable au vote de la loi de finances.

Aux OSC

- ✓ se spécialiser dans le domaine de la dette publique ;
- ✓ développer un partenariat avec les OSC internationales spécialisées sur la question de la dette.

Aux partenaires

- ✓ intégrer la participation citoyenne dans tous les projets d'endettement.

AFRODAD

- ✓ commanditer des études sur les différents aspects de la dette ;
- ✓ organiser régulièrement des ateliers de plaidoyer pour présenter les résultats de ces études.

Bibliographie

AFRODAD (2016). An Analysis of Loan Contractions and Debt Management : The Case of the Republic of Mauritius. African Forum and Network on Debt and Development.

Arrêté **242/MFB/SG/DGT/2011** portant organisation et fixant les missions de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

Arrêté n°180/PR/PM/MFB/CONAD/EAVID/SP/2014, Fixant les modalités de saisine de la Commission Nationale d'Analyse de la Dette.

CONAD (2018). DOCUMENT DE STRATEGIE D'ENDETTEMENT PUBLIC A MOYEN TERME POUR LA PERIODE 2018-2021. Octobre 2018

Décret n°002/PR/PM/MFB/2018 Portant Organigramme du Ministère des Finances et du Budget

Décret n°408/PR/PM/MFB/2004, Portant Réorganisation de la Commission Nationale d'Analyse de la Dette (CONAD)

Direction de la Dette (2016). Rapport annuel de Gestion de la Dette Publique du Tchad. Exercice 2015.

Direction de la Dette (2017). Rapport Annuel de Gestion de la Dette Publique. Année 2016. Juin 2017

Ducoudré, B., Plane, M., Ragot, X., Sampognaro, R., Saraceno, F. et Timbeau, X. (2018). Refonte des règles budgétaires européennes. Revue de l'OFCE, (4), 307-330.

FMI (2018). Deuxième revue du programme au titre de la facilité élargie de crédit, demande de dérogations pour non-observation de critères de réalisation et revue des assurances de financement — communiqué de presse, rapport des services du FMI et déclaration de l'administrateur pour le Tchad. Rapport du FMI No. [18/260]

Fonds Monétaire International (2019). Tchad : troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, demande de dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation et revue des assurances de financement — communiqué de presse, rapport des services du FMI et déclaration de l'administrateur pour le Tchad. Rapport du FMI no [19/25]

Frankel, J. A. (2011). A solution to fiscal procyclicality: The structural budget institutions pioneered by Chile (No. w16945). National Bureau of Economic Research.

International Monetary Fund - Publication Services (2016). Tchad – Questions générale. Rapport du FMI No 16/275. Août 2016

Loi N°018/PR/2016 du 24 Novembre 2016, Portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques

Règlement **n°12/07-UEAC-186-CM- 15** du 19 mars 2007, portant cadre référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de la CEMAC

Reinhardt, C. R., and Rogoff, K. K. (2010). Growth in a Time of Debt. NBER Working Paper, (15639)

République du Tchad – Évaluation de la performance de la gestion des finances publiques au Tchad selon la méthodologie PEFA 2016 – PEFA Tchad 2017

Sack, A. N. (1927). Les effets des transformations des états sur leurs dettes publiques et autres obligations financiers. Traité juridique et financier (Vol. 7). Recueil Sirey

Schwengler, B. (2012). Les règles budgétaires, une alchimie délicate. Revue française d'économie, 27(2), 63-95.

Svensson, J. (2005). Eight questions about corruption. Journal of economic perspectives, 19(3), 19-42.

Annexe

Annexe 1: Composition de la CONAD et de l'ETAVID

Composition de la CONAD	Composition d'ETAVID
<p>Selon l'article 4 du Décret 408/PR/ PM/ MFB/2014), le CONAD est composée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Ministre des Finances et du Budget (Président) ; ✓ Ministre de l'Economie et de la Planification du Développement (Vice-Président) ; ✓ Ministre Secrétaire Général du Gouvernement (Membre) ; ✓ Conseiller en charge des affaires économiques, financières et budgétaire à la présidence de la république (Membre) ; ✓ Conseiller en charge des affaires économiques, financières et budgétaire à la présidence de la primature (Membre) ; ✓ Secrétaire Général du MFB (Membre) ; ✓ Secrétaire Général du MEPD (Membre) ; ✓ Directeur National de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (Membre) ; ✓ Directeur de l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (Membre). 	<p>D'après l'article 8 du Décret 408/PR/PM/MFB/2014, l'ETAVID est composée de</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique (Président) ; ✓ Directeur Général de la Coopération au Développement du Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement (Vice-Président) ; ✓ Directeur de la Dette (Membre) ; ✓ Directeur des Etudes et de la Prévision (Membre) ; ✓ Directeur de la Comptabilité Publique (Membre) ; ✓ Directeur de la Législation du Secrétariat général du gouvernement (Membre) ; ✓ Directeur Adjoint de la Dette (Membre) ; ✓ Chef de Département Synthèses et Statistiques Economiques de l'INSEED (Membre) ; ✓ Chef des services des études et de la stabilité financière de la Direction nationale de la BEAC (Membre) ; ✓ Chef de division des études et d'analyse de la direction de la dette (Membre) ; ✓ Chef de Division de la prévision de la direction des études et prévision (Membre).

Annexe 2: Exemples des projets examinés par la CONAD

Nom du Projet	Projet d'infrastructures d'eau rurale dans les régions d'Ennedi-Est et de Wadi- fira.
Financement	La Banque Islamique pour le Développement (BID)
Montant	57 140 000 USD, soit 32 463 519 600 FCFA
Caractéristiques du financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prêt pré œuvre : 40,95% ✓ Prêt mise en œuvre : 57% ✓ Vente à tempérament : 23,7% ✓ Concessionnalité globale : 40,5% ✓ Taux d'intérêt fixe pour les 2 premiers prêts et variable pour le prêt vente ; ✓ L'emprunt est libellé en dollar américain.
AVIS de la CONAD	Le projet à financer contribuera au développement local et renforcera l'accès à l'eau dans les deux régions. Il est globalement concessionnel, ce qui satisfait aux engagements de l'Etat vis-à-vis de ses partenaires au développement. De ce qui précède, la CONAD donne un avis favorable pour contracter ce prêt, à titre de régularisation après son adoption au Conseil des Ministres du jeudi 20 septembre 2018.

Nom du Projet	Protocole de financement des projets d'investissements
Financement	CONDITION International Consulting (CIC)
Montant	38 000 000 000 Euros soit 24 926 366 000 000 FCFA
Caractéristiques du financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Montant : 38 000 000 000 Euros soit 24 926 366 000 000 FCFA ; ✓ Durée : 25 ans dont 04 ans de grâce ; ✓ Taux d'intérêt : 1,68% l'an ; ✓ Frais de négociation : 0,22% (soit 2 090 000 000 Euro pour 25 ans) ;

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Périodicité de paiement : annuel début de remboursement de service (principal et intérêt) en 2022 ; ✓ Taux de concessionnalité : 36,97%, emprunt concessionnel ; ✓ Risque de taux d'intérêt : faible ; ✓ Risque de taux de change : n'existe pas du fait que le francs CFA a une parité fixe par rapport à l'Euro.
Analyse de la CONAD	<ul style="list-style-type: none"> ✓ les projets à financer contribueront certainement au développement du pays ; ✓ le montant de l'emprunt est très élevé comparé à la capacité économique et financière du pays ; ✓ il est insoutenable par sa maturée moins longue pour ce genre de prêt aussi par son taux d'intérêt élevé pour un si grand montant.
Avis de la CONAD	<p>Ce financement ne respecte pas la capacité d'absorption du pays en matière d'emprunt. Étant donné que le gap du PND est estimé à 6 milliards de dollars. Ces promoteurs devraient se focaliser sur le financement de ce gap avec des nouveaux termes et conditions rendant l'emprunt hautement concessionnel. Au regard des caractéristiques ci-dessus, l'emprunt ne mérite pas d'être contracté. Par conséquent le présent financement est rejeté par les membres de la CONAD.</p>

Nom du Projet	Convention de financement de la boucle HTB, 225 KV de transport d'électricité du Tchad, phase 1
Financement	INTERTORCO EUROPE SA
Montant	38 000 000 000 Euros soit 24 926 366 000 000 FCFA
Caractéristiques du financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Montant : 531 144 026 EURO, soit environ 378 707 641 863 de FCFA ✓ Durée : 30 ans. ✓ Taux d'intérêt : 1% ✓ Délai de grâce : 5 ans. ✓ Monnaie : EURO ✓ Taux de concessionnalité : 42 % ✓ Conclusion : financement concessionnel
Analyse de la CONAD	<p>Selon la CONAD, de l'examen du dossier, il ressort les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ le projet figure parmi les projets inscrits dans le PND 2017-2021 ; ✓ le prêt est concessionnel au taux de 42% conforme aux exigences du FMI ; ✓ le projet revêt un grand intérêt pour le pays, dans sa politique d'électrification car il permet d'améliorer le taux d'électrification dans les régions concernées en passant de 5% actuellement à 18 % à l'issue du projet ; ✓ l'impact sur la trésorerie de l'Etat est soutenable ; ✓ pendant la période de grâce de 5 ans il n'aura pas paiement des intérêts ni de remboursement du principal. Le paiement des services de la dette (intérêt et principal) commencera à partir de 2023 ; ✓ les perspectives d'offres d'emploi, pendant la période de construction est de 750 emplois directs et 500 emplois pendant l'exploitation.
Avis de la CONAD	<p>Les membres de la CONAD après avoir échangé sur les divers aspects du projet, ont retenu ce qui suit : Vu l'importance de l'énergie et des infrastructures de sa distribution pour le développement du pays, le dossier relatif au Projet de convention de financement de la boucle HTB, 225 KV de transport d'électricité du Tchad, phase 1, est approuvé avec les recommandations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la mise en place d'un mécanisme permettant l'auto remboursement de l'emprunt par la création d'un compte séquestre qui recevra les ressources de l'utilisation de la ligne par les différentes centrales productrices d'énergies pour le transport de leur électricité ✓ la SNE bénéficiaire du projet doit trouver les moyens nécessaires pour la réalisation d'une contre-expertise relative aux aspects techniques et coûts par un cabinet indépendant spécialisé ; ✓ la création d'une unité multisectorielle (Ministère des Finances et du Budget, Ministère du Pétrole et de l'Energie et la SNE) de suivi d'exécution du projet

Annexe 3: Liste des créanciers du Tchad de 2014 à 2017

2014	2015	2016	2017
MULTILATERAUX			
IDA (DTS)	IDA (DTS)	IDA (DTS)	IDA (DTS)
IDA (USD)	IDA (USD)	FAD (EURO)	FAD (EURO)
FAD (EURO)	FAD (EURO)	BDEAC (XAF)	BDEAC (XAF)
BIRD (USD)	BDEAC (XAF)	BEI (EURO)	BEI (EURO)
BDEAC (XAF)	BEI (EURO)	BID (DI)	BID (DI)
BEI (EURO)	BID (DI)	BID (EURO)	BID (EURO)
FMI (DTS)	BEI (EURO)	BID (USD)	BID (USD)
BADEA (USD)	BADEA (USD)	BEI (EURO)	BEI (EURO)
OPEP (USD)	OPEP (USD)	BADEA (USD)	BADEA (USD)
FIDA (DTS)	FIDA (DTS)	OPEP (USD)	OPEP (USD)
		FIDA (DTS)	FIDA (DTS)
BILATERAUX			
COFACE (EURO)	COFACE (EURO)	CHINE TAIWAN (USD)	CHINE TAIWAN (USD)
HERMES (EURO)	HERMES (EURO)	EXIMBANK CHINA (CNY)	EXIMBANK (CNY)
SACE ITALDILT (EURO)	SACE ITALDILT (EURO)	EXIMBANK CHINA (USD)	EXIMBANK CHINA (USD)
SACE TECHNICO-FRIGO (EURO)	SACE TECHNICO-FRIGO (EURO)	LIBYE (USD)	LIBYE (USD)
ATIDULS-MCN (EURO)	ATIDUIS – MCN (EURO)	FONDS KOWEITIEN (KWD)	FONDS KOWEITIEN (KWD)
CHINE TAIWAN (USD)		FSD (SAR)	FSD (SAR)
EXIMBANK CHINA (CNY)		EXIMBANK – INDIA (USD)	EXIMBANK – INDIA (USD)
EXIMBANK CHINA (ELEC. V)		KOWEIT INVEST (KWD)	KOWEIT INVEST (KWD)
LIBYAN (USD)		CONGO (XAF)	CONGO (XAF)
FONDS KOWEITIEN (KWD)		GUINEE EQUATORIALE (XAF)	GUINEE EQUATORIALE (XAF)
RUSSIE (USD)			CAMEROUN (XAF)
SAUDI OGER (USD)			ANGOLA (USD)
FSD (SAR)			
EXIMBANK INDIA (USD)			
KOWEIT INVEST (KWD)			
CONGO (XAF)			
GUINEE EQUATORIALE (XAF)			
COMMERCIAUX			
GLENCORE ENERGY	GLENCORE ENERGY (USD)	SAUDI (USD)	SAUDI OGER (USD)
AFD		GLENCORE ENERGY (USD)	GLENCORE ENERGY (USD)

Source : Direction de la dette

Annexe 4: Fiche du projet « Alimentation en eau potable de la ville d'Abéché »

Emprunteur	Etat Tchadien
Créancier	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA)
Nom du projet	Alimentation en eau potable de la ville d'Abéché
Montant	15 000 000 \$
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'amélioration des conditions de vie et de santé des habitants de la ville d'Abéché et la réduction de la pauvreté et ce, à travers l'amélioration des prestations d'accès à l'eau potable ✓ La sécurisation des besoins des populations en eau potable jusqu'à l'horizon 2035 ✓ L'augmentation du taux d'accès à l'eau potable de 47% à 100% à l'horizon 2030 ✓ L'amélioration du rendement du réseau existant et l'extension du réseau de distribution aux quartiers de la ville (49 sur 85 quartiers) ✓ L'amélioration de la performance du service d'approvisionnement en eau potable à travers l'appui et le renforcement des capacités de la STE à Abéché.

Composantes du projet	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travaux de Génie Civil pour les infrastructures d'alimentation en eau potable : 10 600 000 ✓ Appui de la STE à Abeché : 959 000 ✓ Appui à l'Unité de coordination du projet et à l'Unité d'Exécution du projet : 396 000 ✓ Prestations du bureau d'études : 1 000 000 ✓ Atelier de lancement du projet : 25 000 ✓ Audit annuel des comptes : 75 000 ✓ Non affecté : 1 945 000
Bénéficiaire	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche
Date de clôture	31 décembre 2021
Intérêt	1% par an sur le montant du prêt retiré et non encore remboursé
Période de grâce	10 ans
Unité de gestion	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Unité de coordination du projet au sein de la direction Générale : suivi, évaluation e coordination ✓ Unité d'exécution du projet ✓ Comité de pilotage regroupant tous les Ministères concernés par le projet
Contrôle	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Transmission d'un rapport trimestriel sur l'état de mise en œuvre du projet ✓ Avis sur le personnel recruté ✓ Audit du compte du projet une fois par an par un auditeur indépendant ✓ Soumission pour approbation préalable de tous les contrats.

Annexe 5: Page de garde de contre de prêt entre le Tchad et la BADEA

ACCORD DE PRET

**PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DE LA VILLE D'ABECHE**



ENTRE

LA REPUBLIQUE DU TCHAD

ET


LA BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE EN AFRIQUE

EN DATE DU 29 FEVRIER 2018





11

En FOI DE QUOI, les Parties au présent Accord, agissant par l'intermédiaire de leur Représentant dûment autorisé à cet effet, ont fait signer le présent Accord en leur nom respectif à Niamey, les jour, mois et an que dessus. Le présent Accord est établi en double exemplaire arabe et français, le texte français étant conforme au texte arabe qui seul fait foi.





République du Tchad

Par 

Dr. Issa DOUBRAGNE
Ministre de l'Économie et de la
Planification du Développement

Banque Arabe pour le Développement
Économique en Afrique



Par 

Dr. Sidi Ould TAH
Directeur Général

Annexe 6: Plan d'amortissement du prêt portant projet « Alimentation en eau potable de la ville d'Abéché »

Versements	Remboursement du principal (exprimé en dollar)	Remboursement du principal (exprimé en FCFA)
1	340 000	191 117 400
2	341 000	191 679 510
3	343 000	192 803 730
4	345 000	193 927 950
5	347 000	195 052 170
6	348 000	195 614 280
7	350 000	196 738 500
8	352 000	197 862 720
9	354 000	198 986 940
10	355 000	199 549 050
11	357 000	200 673 270
12	359 000	201 797 490
13	361 000	202 921 710
14	362 000	203 483 820
15	364 000	204 608 040
16	366 000	205 732 260
17	368 000	206 856 480
18	370 000	207 980 700
19	372 000	209 104 920
20	373 000	209 667 030
21	375 000	210 791 250
22	377 000	211 915 470
23	379 000	213 039 690
24	381 000	214 163 910
25	383 000	215 288 130
26	385 000	216 412 350
27	387 000	217 536 570
28	389 000	218 660 790
29	391 000	219 785 010
30	393 000	220 909 230
31	395 000	222 033 450
32	396 000	222 595 560
33	398 000	223 719 780
34	400 000	224 844 000
35	402 000	225 968 220
36	404 000	227 092 440
37	406 000	228 216 660
38	409 000	229 902 990
39	411 000	231 027 210
40	412 000	231 589 320
Total	15 000 000	8 431 650 000